

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'AURILLAC**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 11 AVRIL 2024**

La séance est ouverte à 20 heures 35 sous la présidence de M. Pierre MATHONIER, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

ORDRE DU JOUR

- A- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- B- PRESENCES/ ABSENCES/ PROCURATIONS
- C- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE
- D- ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS

GROUPE A

FINANCES

- N° 1 : Budget Annexe des Campings Communautaires - Participation au fonctionnement 2024 du Budget Principal
- N° 2 : Budget Annexe des Transports Urbains - Participation 2024 du Budget Principal
- N° 3 : Budget Annexe de l'Aéroport - Participations 2024 du Budget Principal
- N° 4 : Budget Annexe du Centre Aquatique - Participation au fonctionnement 2024 du Budget Principal
- N° 5 : Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement - Subventions d'équipement 2024 du Budget Principal
- N° 6 : Participation 2024 du Budget Principal au Budget Annexe de l'Assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines
- N° 7 : Mise à jour des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement
- N° 8 : Avenant n°1 à la convention de financement du projet ARTOPIA porté par l'Association 10ème Art

MARCHES

- N° 9 : Dispositions relatives aux modalités de passation et d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de remise en état, mise aux normes et extension du boulodrome de Tronquières
- N° 10 : Avenant n°2 au marché de travaux n°20/013 relatif à l'extension et à la mise aux normes de la station de Souleyrie et de ses réseaux de transfert - Lot 1 : Station

POLITIQUE DE LA VILLE

N° 11 : Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance -
Programmation 2024

TRAVAUX ET RESEAUX

N° 12 : Renouvellement de la convention de continuité des services de l'eau et de l'assainissement collectif entre la CABA et la Commune de Saint-Gérons

TECHNIQUES DE COMMUNICATION

N° 13 : Renouvellement de la convention entre la CABA et l'Etat relative à l'utilisation de la vidéoprotection urbaine

TRANSPORTS

N° 14 : Renouvellement de la convention de partenariat entre le CCAS d'Aurillac et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac concernant la desserte du Clos des Alouettes par les moyens du Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite (annule et remplace la délibération n° DEL-2023-166)

URBANISME ET HABITAT

N° 15 : Arrêt du projet de modification n° 3 de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine devenue Site Patrimonial Remarquable d'Aurillac

ADMINISTRATION GENERALE

N° 16 : Adhésion de la CABA au Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)

N° 17 : Réseau ESTELLE - Désignation de représentants de la CABA à l'Assemblée Générale

N° 18 : Avenant n° 4 portant prolongation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2020/2023 conclue avec l'Association ECLAT

N° 19 : Désignation des représentants de la CABA dans divers organismes extérieurs - Modification concernant la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité

N° 20 : Chargé(e) de mission "Administrateur(trice) Progiciels Métiers" - Renouvellement de contrat

N° 21 : Chargé(e) de mission "Responsable Communication"- Adaptation du contrat

N° 22 : "Agent SPANC" - Création de poste

N° 23 : "Technicien(ne) SPANC / Animateur(trice) d'opération de réhabilitation" - Création de poste

N° 24 : "Technicien(ne) milieu aquatique - Cellule GEMAPI" - Création de poste

N° 25 : "Technicien(e) informatique polyvalent(e)" - Création de poste

N° 26 : Tableau des effectifs - Avril 2024

GROUPE B

FINANCES

N° 27 : Comptes de Gestion 2023

N° 28 : Comptes Administratifs 2023

N° 29 : Affectation des Résultats 2023

N° 30 : Budget Principal - Vote des taux d'imposition

N° 31 : Budget Principal - Budget Primitif 2024

N° 32 : Budget Annexe de l'Eau - Budget Primitif 2024

N° 33 : Budget Annexe de l'Assainissement - Budget Primitif 2024

N° 34 : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Fixation du taux pour 2024

N° 35 : Budget Annexe du TDMA - Budget Primitif 2024

N° 36 : Budget Annexe du PLIE - Budget Primitif 2024

N° 37 : Budget Annexe des Campings Communautaires - Budget Primitif 2024

N° 38 : Budget Annexe des Transports Urbains - Budget Primitif 2024

N° 39 : Budget Annexe de l'Aéroport - Budget Primitif 2024

N° 40 : Budget Annexe du Centre Aquatique - Budget Primitif 2024

N° 41 : Budget Annexe des Zones d'Activités Économiques - Budget Primitif 2024

POLITIQUE DE LA VILLE

N° 42 : Projet d'accord-cadre portant préfiguration du Contrat de ville « Aurillac Sud » 2024/2030

ADMINISTRATION GENERALE

N° 43 : Participation de la CABA à l'accueil de la 12^{ème} étape du Tour de France 2024 Aurillac > Villeneuve-sur-Lot

E- DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL DEPUIS LA SEANCE PRECEDENTE

F- QUESTIONS DIVERSES

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose que nous débutions cette séance de Conseil Communautaire.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nous désignons Sébastien PRAT aux fonctions de secrétaire de séance car il est aujourd'hui le plus jeune parmi nous.

APPEL DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Nous allons procéder à l'appel.

Yves ALEXANDRE : absent

Catherine AMALRIC : absente

Ginette APCHIN : présente

Michel BAISSAC : absent, représenté par Bernadette GINEZ

Jean-François BARRIER : présent

Yvette BASTID : absente, représentée par Dominique LAVIGNE
Elisa BASTIDE : absente, représentée par David LOPEZ
Jamal BELAIDI : absent, représenté par Sylvie LACHAIZE
Patricia BENITO : présente
Bernard BERTHELIER : présent
Hubert BONHOMMET : absent
Vanessa BONNEFOY : absente, représentée par Christophe PESTRINAUX
Nadine BRUEL : absente, représentée par Daniel FLORY
Elise BRUGIERE : absente, représentée par Stéphane FRÉCHOU
Michel COSNIER : absent, suppléé par Christiane GAILLARD
Philippe COUDERC : présent
Alain COUDON : présent
Thierry CRUEGHE : présent
Charly DELAMAIDE : présent
Stéphanie DELORME : absente, représentée par Jean-Luc LENTIER
Géraud DELPUECH : absent
Aurélie DEMOULIN : présente
Jean-Luc DONEYS : absent, représenté par Patricia BENITO
Louis ESTEVES : présent
Philippe FABRE : présent
Dominique FABREGUES : présent
Jean-Michel FAUBLADIER : présent
Claudine FLEY : absente, représentée par Charly DELAMAIDE
Daniel FLORY : présent
Stéphane FRÉCHOU : présent
Christian FRICOT : présent
Cécile GANE : présente
Nathalie GARDES : absente, représentée par Guy SENAUD
Bernadette GINEZ : présente
Frédéric GODBARGE : absent, suppléé par Marie-Jeanne PETERS
Mireille LABORIE : présente
Sylvie LACHAIZE : présente
Evelyne LADRAS : présente
Isabelle LANTUÉJOUL : présente
Dominique LAVIGNE : présente
Jean-Luc LENTIER : présent
David LOPEZ : présent
Philippe MARIOU : présent
Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC : absente, représentée par Alain COUDON
Angélique MARTINS : présente
Pierre MATHONIER : présent
Magali MAUREL : présente
Philippe MAURS : présent
Chloé MOLES : absente
Maryline MONTEILLET : présente
Maxime MURATET : présent
Jean-Paul NICOLAS : absent
Christophe PESTRINAUX : présent
Jean-Pierre PICARD : absent, représenté par Ginette APCHIN
Christian POULHES : présent
Gérard PRADAL : présent
Sébastien PRAT : présent
Jean-Louis PRAX : présent
Jean-François RODIER : présent

Valérie RUEDA : absente, représentée par Philippe COUDERC
 Guy SENAUD : présent
 Philippe SENAUD : présent
 Frédéric SERAGER : présent
 Nicole SOULENQ-COUSSAIN : présente
 Jean-Luc TOURLAN : présent
 Jean-Louis VIDAL : présent
 Julien VIDALINC : présent
 Véronique VISY : absente, représentée par Nicole SOULENQ-COUSSAIN

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FÉVRIER 2024

Vous avez dû recevoir le procès-verbal du Conseil Communautaire précédent. Ya-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Non.

Pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 février 2024 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Avant d'attaquer l'ordre du jour, je vais donner un certain nombre de points d'actualité qui concernent notre collectivité.

Un premier point sur l'agenda communautaire. Il y a la labellisation « Pays d'Art et d'Histoire ». L'année 2023 a été consacrée à un diagnostic patrimonial avec un inventaire participatif par le biais d'enquêtes auprès de la population. Des rencontres sous forme d'immersions ont été organisées et se sont déroulées du 14 au 18 février 2024 dans 12 communes de notre territoire. Ces immersions ont permis de rencontrer 550 personnes avec des questions qui, somme toute, permettaient de créer le dialogue et qui ont créé des situations de discussions intéressantes. Les remarques des habitants récoltées lors de ces immersions ont donné lieu à un inventaire participatif qui permettra de construire le forum territorial qui se déroulera le 24 mai. Lors de cette journée, techniciens, associations et élus échangeront collectivement afin de prioriser les thématiques patrimoniales qui constitueront les axes de notre dossier de candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire ». Ce forum nous permettra aussi d'accueillir des représentants des Pays d'Art et d'Histoire que sont nos voisins de Saint-Flour et des représentants de l'Île-de-Ré. Le 24 mai, nous aurons un grand forum qui offrira la possibilité de discerner à l'intérieur de cette enquête patrimoniale qui s'est déroulée du 14 au 18 février les grands axes qui vont constituer la trame de notre label « Pays d'Art et d'Histoire ».

Demain, nous avons une grosse cérémonie, une cérémonie très importante pour la Communauté d'Agglomération puisque ce sera l'inauguration de la STEP Souleyrie. Il y a eu déjà plusieurs visites qui ont permis d'acter l'avancement de ce projet. Je rappelle que c'est le plus gros projet d'investissement porté par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac depuis sa création puisque ce sont près de 42 M€ d'investissements qui se sont déroulés depuis trois ans et qui ont donné lieu à la mise aux normes, mais aussi à des évolutions majeures de cette installation avec l'adjonction d'un méthaniseur, avec des récupérations des énergies des eaux usées par le biais de la chaleur restituée. Tous ces investissements ont permis d'accroître la capacité de notre STEP à accueillir un volume suffisant, pertinent, correspondant à l'équivalent de 56 000 habitants, pour traiter le bassin d'Aurillac au sens large, comprenant Aurillac, Arpajon et les territoires de communes situées en aval du bassin de Souleyrie.

C'était un sujet important parce que nous voyons que le niveau atteint de qualité des eaux traitées correspond aux normes et permet à notre territoire de poursuivre son développement au moins au niveau de toutes les communes de proximité qui vont pouvoir envoyer leurs eaux usées sur la STEP Souleyrie. C'est un sujet important parce que l'eau est une ressource rare. L'eau collectée est un point important, mais aussi l'eau restituée dans le milieu naturel doit être parfaitement traitée, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de vous le rappeler dans cette instance.

C'est une fierté pour notre Communauté d'Agglomération qui s'est construite autour de l'eau. Historiquement, il y a eu d'abord le SIVM qui avait été constitué dans les années 1960's entre les Communes d'Aurillac et d'Arpajon et qui s'est développé en acquérant des compétences successives par le biais de l'eau. Ensuite, le SIVM est devenu District en 1979. A ce moment-là, la STEP Souleyrie a été créée. Depuis cette date, elle est devenue dans l'état où nous allons l'inaugurer demain, c'est-à-dire une STEP hyper performante en matière de traitement des eaux, mais aussi avec tout ce qui est absolument nécessaire pour que l'impact écologique soit le plus faible possible en valorisant tous les éléments, notamment les boues qui sont brûlées dans le four et dont la chaleur contribue à chauffer l'eau de la piscine du Centre Aquatique, avec le méthaniseur qui crée du méthane qui est injecté dans le réseau du gaz de ville et qui représente une recette annuelle complémentaire pour la STEP de 300 000 €, et surtout avec une eau qui est réinjectée dans le milieu naturel qui est strictement conforme aux attendus écologiques de cette qualité hydrique.

Demain, nous allons recevoir beaucoup de financeurs, notamment l'Agence de l'Eau qui a quasiment subventionné pour plus de 20 M€ la moitié du projet, mais aussi le Conseil Départemental, l'État, la Région, peut-être l'ADEME pour le méthaniseur puisque nous sommes en attente d'une réponse. Les financeurs seront là. Et puis, c'est l'occasion de faire découvrir aux habitants cette installation qui est une entreprise industrielle au sens propre, gérée par 5 agents. Vous le voyez, là c'est une haute performance de technicité. Pour autant, l'enjeu de cette STEP c'est une régie, c'est vraiment la fierté et la continuité des Élus qui nous ont précédés d'avoir maintenu ce dispositif en régie ; ce qui démontre que le service public peut être aussi performant que les sociétés privées, tout en ne versant pas de dividendes. Cela veut dire que les euros dépensés par nos concitoyens contribuent soit aux charges de fonctionnement, soit à faire de l'investissement. C'est donc une fierté successive de tous les Élus de notre ex-District qui est devenu Communauté d'Agglomération, et nous nous inscrivons parfaitement dans cette continuité. Donc, demain, à 10 heures, il y aura l'inauguration avec les financeurs, dont le Préfet et un certain nombre de représentants de collectivités et bien sûr les Députés et les Sénateurs.

Vous êtes tous invités à cette cérémonie qui va marquer une date importante de notre collectivité.

Toujours pour les agendas, le 4 mai, à 11 h 30, la piste d'aéromodélisme qui se situe sur la commune de Crandelles sera inaugurée. C'est un projet qui a enfin vu le jour. C'était une demande de l'association Aéromodel Club Aurillac qui a été délogée, qui ne pouvait plus exercer son activité sur le site de l'Aéroport de TRONQUIERES. Il a donc fallu réinstaller cette association, et nous avons pu l'installer à côté de l'aire de grand passage de Leyritz, avec l'implantation d'une piste spécifique. Ce n'était pas très cher puisqu'il s'agit de 54 000 €. Les installations semblent correspondre aux besoins de cette association. Nous avons trouvé un accord avec cette association pour qu'en période de grands passages, ils réduisent leur intervention. Mais ils ont suffisamment de place ; les missions qui viennent sur l'aire de grand passage l'utilisent quand même très peu de jours dans l'année. Nous avons donc réussi à trouver un accord.

Autre manifestation importante que je vous indique dès aujourd'hui puisque le prochain Conseil Communautaire aura lieu au mois de juillet : il y aura le 15 juin la manifestation de l'UTPMA qui parcourt quasiment toute la Vallée de Mandailles et qui met à l'honneur notre territoire avec plusieurs courses dont un ultra-trail qui connaît un réel succès international

puisqu'il fait partie des ultra-trails permettant la sélection pour l'UTMB ; pour les traileurs, je pense que c'est quelque chose d'important. En tout cas, l'ultra-trail fera 112 km, il fait un parcours de tout le territoire de la CABA, en passant par la Vallée de Mandailles et la Vallée de la Cère, mais il déborde aussi sur Cère et Goul. Cela correspond toujours à un grand succès sportif. Le grand trail est déjà complet, mais cela a été très vite complet. Le trail de la Jordanne est aussi complet. Il reste par contre des possibilités d'inscription pour le petit parcours de 28 km, la randonnée des Carraus et la traditionnelle course des jeunes. Je rappelle que la CABA est partenaire à la fois en financement et en prestations techniques comme l'est la Ville d'Aurillac, et c'est l'association Tom 15 qui organise cet événement.

Autre manifestation importante qui aura lieu le vendredi 7 et le samedi 8 juin, c'est le Festival Aurillac en Scène porté par la SPL Aurillac Développement. Charly, tu diras peut-être un mot sur cette manifestation. Aujourd'hui, l'objectif de 8 000 billets vendus n'est pas tout à fait atteint, mais compte tenu du rythme de vente ils seront atteints aux 7 et 8 juin ; nous aurons peut-être dépassé les 8 000 billets vendus à cette date. Ce que l'on peut noter, c'est que, quand même, 33 % du public à ce jour est extérieur au département. Cela veut dire que ce festival devient attractif. C'est un signe de vitalité parce que les 7 et 8 juin, ce ne sont pas encore les périodes de vacances. C'est une date qui est peut-être un peu tôt dans la saison par rapport aux dates de festivals, mais en tout cas, c'est une date qui était disponible et qui nous permet d'accueillir 8 000 personnes. Ce n'est pas rien. Les groupes Shaka Ponk et Louise Attaque constituent des têtes d'affiche qui me semblent très attractives et les réservations le prouvent.

Le public vient au rendez-vous. Il y a tout un dispositif qui a été présenté à la conférence de presse de la semaine dernière, où nous avons présenté le dispositif Tremplin et aussi le dispositif de l'organisation du festival lui-même avec le système de restauration, un DJ, etc. Je vous invite à relire les médias qui ont parlé du Festival Aurillac en Scène et qui ont bien décrit cette manifestation.

Sur la restauration, ce sont quand même 7 food-trucks qui seront présents, dont 3 locaux. Après, il y a eu des propositions qui ont permis de compléter cette offre.

Il y aura deux artistes émergents, l'un qui est originaire de Cassaniouze, Cybèle Le Buis et Odwad qui est un artiste qui est installé à Pierrefort.

Charly, est-ce que tu vois autre chose à rajouter ?

C. DELAMAIDE.- Je voudrais confirmer qu'aujourd'hui, nous sommes à plus de 7 800 billets vendus effectivement.

J'en profite pour alerter les Élus. Vous avez dû avoir un message du Cabinet par rapport aux invitations qui vous sont adressées. Alors merci, pour ceux qui souhaitent venir à cette manifestation, de répondre dans les meilleurs délais parce que, derrière les invitations, il y a toute une gestion à assumer. Il nous serait donc agréable que vous puissiez répondre dans les délais qui vous ont été demandés.

Au niveau de l'organisation, nous avons plutôt bien anticipé les choses. Je pense que nous serons prêts et bien prêts.

La date de la manifestation a été devancée – je le rappelle – par rapport aux J.O. pour avoir les prestations techniques nécessaires à l'organisation du festival. Cette date peut être aussi à conserver, nous y réfléchissons par la suite, parce qu'elle est aussi en dehors des fêtes des écoles au niveau local, ce qui n'est pas rien par rapport à la présence des familles aurillacoises et des écoles environnantes.

Tout se présente sous les meilleurs auspices. Nous espérons que le beau temps surtout sera au rendez-vous parce que c'est un élément qui est important pour la réussite du festival.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Sur la ligne aérienne, je fais un point traditionnel sur le fonctionnement de cette ligne. Au mois de janvier, nous avons un taux de remplissage – et je m'en étais inquiété d'ailleurs au précédent Conseil Communautaire – de 30 %. Sur les deux derniers mois, février et mars, le

taux moyen de remplissage est remonté à 40 %. Il y a donc de nouveau un regain d'attractivité sur cette ligne. J'espère que, dans l'avenir, la régularité de cette ligne sera un peu moins chahutée et je pense que cela va permettre d'améliorer la fréquentation.

Nous avons mené une enquête. Je vous avais informé lors de mes précédents propos liminaires que nous avions prévu une enquête « satisfaction » pour les passagers.

A ce jour, 231 passagers ont répondu sur cette enquête, et les premiers chiffres que nous pouvons exploiter sur ces données sont intéressants.

Les passagers voyagent essentiellement seuls, 67 % des passagers viennent seuls et 23 % voyagent à deux.

Sur les clients, 40 % d'entre eux habitent la CABA, 16 % habitent dans le Cantal hors CABA, 32 % viennent de la Région Parisienne ; c'est-à-dire que ce sont peut-être des anciens Cantaliens, mais en tout cas, ils viennent de Paris à Aurillac. 12 % des passagers sont hors du département.

Sur le motif du voyage, 55 % des passagers sont sur des voyages professionnels, 38 % se déplacent dans le cadre familial et 15 % voyagent pour des raisons touristiques.

La majorité des passagers empruntent la ligne pour des vols directs, et une minorité pour des correspondances et la première correspondance, c'est la Martinique, c'est ce qu'avait dit d'ailleurs CHALAIR quand nous avons conclu la DSP, en nous indiquant qu'ils étaient très performants sur les DOM-TOM.

Sur la fréquentation et le profil de ces passagers, 40 % ont pris l'avion 2 à 5 fois dans l'année ; 13 % le prennent 6 à 10 fois et 20 % le prennent plus de 10 fois par an. Cela veut dire qu'il y a une clientèle abonnée qui utilise fréquemment la ligne aérienne, en tout cas plus de 10 fois par an.

En cas d'indisponibilité de vols, quand nous avons posé la question, 34 % des utilisateurs de l'avion prendraient le train, 27 % prendraient la voiture individuelle et 36 % renonceraient au voyage. Ce panel représente ce que l'on constate quand un vol est détourné ; il y a donc 36 % des utilisateurs de l'avion qui annulent définitivement leur voyage, 34 % prennent le train et 27 % prennent la voiture individuelle.

Les remarques et les commentaires qui ont été faits ont souligné l'accueil agréable des agents et le caractère indispensable de cette ligne aérienne pour les voyageurs. Nous savons donc que, globalement, les gens, quand il n'y a pas de perturbations sur la ligne aérienne, sont satisfaits du service offert par la compagnie.

Maintenant, Jean-Luc LENTIER doit faire une présentation.

J.L. LENTIER.- Je vais être rapide compte tenu de l'ordre du jour. Nous avons eu un dernier Conseil d'Administration de l'AMF 15 ce matin. Je vous rappelle que les 246 communes du Cantal sont adhérentes à l'AMF et il nous est apparu important au Conseil d'Administration de l'AMF 15 d'organiser des journées d'échanges sur l'engagement municipal. Je ne vous apprendrai rien en disant que nous sommes aux deux tiers du mandat, qu'à ce jour, au niveau des sondages ou des enquêtes, il semblerait qu'il y ait un certain nombre de maires en place qui aient décidé de ne pas se représenter et que cela ne se bouscule pas au portillon, mais nous sommes à N - 2.

Le 3 mai prochain - c'est proche ; vous avez tous reçu déjà en mairie ce petit dépliant - est organisée par l'AMF Cantal au Centre des Congrès une journée d'échanges sur l'engagement municipal en deux temps :

- L'après-midi, il y a des ateliers de mi-mandat où seront évoqués notamment l'analyse financière d'une commune et une journée d'un maire du Cantal aujourd'hui et nous avons une collègue ici présente qui a été choisie pour relater la journée d'un maire ; je ne sais pas si le reportage a été fait, Maryline. Nous avons décidé de choisir une jeune maire dynamique, et moi j'ai été content que nous ayons choisi une jeune maire de la CABA. Pour la vie d'un maire, quand on travaille, ce n'est pas toujours facile. Nous aurons ainsi un certain nombre d'ateliers thématiques.

- Le soir, il y a une soirée débat. Au départ, grâce à nos sénateurs, et surtout Stéphane

SAUTAREL, nous avons l'engagement de la venue du Président du Sénat, mais au dernier moment, il ne pourra pas se libérer ; ce sont des gens qui ont des emplois du temps chargés et un peu mouvants ; ce sera le Vice-président du Sénat qui sera là. Mais, en plus, et c'est intéressant, il y a l'ancien directeur du CEVIPOF (Centre de Recherches Politiques de Sciences Po), Martial FOUCAULT ; il en était le directeur jusqu'au mois de décembre, mais il n'est plus le directeur depuis le 1^{er} janvier. Pour ceux qui sont allés au Congrès des Maires au mois de novembre, ils ont pu constater qu'il animait un certain nombre d'ateliers et de tables rondes au niveau du congrès à Paris. Il avait fait l'étude d'un maire motivé/maire empêché ou sur des thèmes de ce genre.

Le but de cette journée, et surtout de cette soirée, c'est de positiver quand même. Les maires sont attaqués. Nous faisons souvent un petit peu la une des différents médias, mais c'est aussi un mandat passionnant et enrichissant. Je rappelle que, pour les électeurs français, les élections municipales sont celles où il y a encore le plus de participation et où les électeurs ont encore le plus de confiance. Quand je parle des maires, je parle des maires, des adjoints et des conseillers municipaux. C'est une journée où nous voulons – vous le verrez dans le mot d'introduction du Président MONTIN – voir plutôt le verre à moitié plein qu'à moitié vide ; cela, c'est une image, mais il s'agit quand même de positiver sur le mandat de maire et de dire que ce n'est pas le chemin de croix, même s'il n'y a pas que des choses faciles. Il s'agit de remotiver les troupes, d'échanger, de faire des rendus d'expériences. Une autre maire d'une commune de la CABA, Bernadette GINEZ, fera partie de la table ronde du soir.

Je pense que cela peut être intéressant. Vous êtes conviés à cette journée, en particulier à la soirée qui débutera à 20 heures, vos conseils municipaux sont également conviés. C'est une soirée grand public ; il n'y aura pas d'exclusions. Nous espérons bien remplir la salle. Cela peut être intéressant pour faire un peu le point sur le rôle et la vie d'un maire et remotiver les troupes. Ceux qui ont des ambitions, cela leur permettra de commencer à réfléchir et à préparer 2026.

En fait, cette journée, c'est pour relancer une dynamique par rapport, parfois, à l'ambiance un peu morose existante. Je vous convie, vous et vos conseillers municipaux, à être présents. Je souhaite que cette journée soit une belle journée d'échange. Nous travaillons avec Charly pour la partie « Centre de Congrès » et avec la SPL Aurillac Développement.

Au début de l'automne, je vous parlerai de la future assemblée générale de l'Association des Maires où, là, nous faisons une manifestation beaucoup plus grande au Prisme, une sorte de foire-exposition dédiée aux collectivités. Mais je pense que le Président aura l'occasion d'en reparler puisqu'il y a des financements qui sont prévus.

Mais l'urgence, l'immédiateté, c'est le vendredi 3 mai. Venez nombreux. Je pense que nous ne perdrons pas notre temps.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Luc. Y a-t-il des interventions ?

J.L. VIDAL.- Je voudrais vous informer que Crandelles accueillera le 17^{ème} Tour Cycliste de la CABA les 27 et 28 avril, et que vous êtes invités à l'apéritif le dimanche soir.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Très bien. Monsieur MARIOU, vous avez la parole.

P. MARIOU.- Ma question concerne la ligne aérienne. Vous avez annoncé 40 % de taux de remplissage. Y a-t-il une comparaison avec les trois premiers mois de l'année N – 1 ? Si je pose la question, c'est parce que les tarifs sont quand même un petit peu élevés encore ; ils ne changeront pas, mais je pense que c'est la partie « tourisme et familles » qui sera impactée, et je ne sais pas si nous arriverons à récupérer les 38 000 passagers sur une année pleine, comme l'année 2019.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas les chiffres. D'ici la fin de la séance, nous pouvons les avoir. Je pense que ce sera compliqué. En tout cas, par rapport au taux de 30 % qui était un très mauvais score au mois de janvier en termes de fréquentation, à ce jour, nous sommes à

40 %. Sur la grande année 2019 où nous avons eu le plus de fréquentation, nous étions à 60 % à l'année. Nous augmentons progressivement le niveau de fréquentation. Il y a deux rotations supplémentaires et donc cela fausse un peu les chiffres parce que, quand il y a plus de rotations, cela fait baisser le taux de remplissage. Il est difficile de comparer. Mais, par contre, le nombre absolu de passagers, nous devons pouvoir vous le communiquer pendant la séance.

Pas d'autres observations ou de demandes de prises de parole ? Non.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Je vous propose que nous débutions l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire par les délibérations du groupe A. S'agissant de ces délibérations, le Bureau Communautaire a validé le fait qu'elles soient inscrites en groupe A, c'est-à-dire qu'elles ne soient pas débattues. Sauf s'il y a des questions particulières sur ces délibérations du groupe A, auxquelles un rapporteur peut répondre, je vais mettre ce paquet de délibérations au vote. Pas de questions.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous allons débiter l'ordre du jour des délibérations qui ont été classées en groupe B. Nous allons commencer par les Comptes de Gestion, et c'est Christian POULHES qui va nous les présenter.

DÉLIBÉRATION N° 27 : FINANCES – COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

C. POULHES.- Bonsoir à toutes et tous. Nous avons d'abord effectivement une délibération n° 27 qui est un préalable à l'examen des Comptes Administratifs, qui porte sur l'adoption des Comptes de Gestion établis par M. le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Aurillac pour le Budget Principal et nos Budgets Annexes.

Lesdits Comptes de Gestion 2023, qui sont à la disposition des membres du Conseil, sont strictement conformes aux Comptes Administratifs qui sont présentés à leur suite à la validation de l'assemblée délibérante. M. le Président s'est assuré qu'ils reprennent l'intégralité des titres et des mandats émis par l'ordonnateur, ainsi que toutes les opérations d'ordre présentées, et pour lesquels le comptable admis la prise en charge.

Il vous est donc proposé d'approuver sans réserve les Comptes de Gestion 2023 établis par M. le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Aurillac pour notre Budget Principal et nos Budgets Annexes (Eau, Assainissement, TDMA, PLIE, Campings Communautaires, Transports Urbains, Aéroport, Centre Aquatique et Zones d'Activités Économiques).

Cette délibération peut être mise aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 28 : FINANCES – COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

(Présentation de documents sur écran)

C. POULHES.- Nous allons pouvoir commencer à examiner les délibérations suivantes et

pour ce faire, nous aider d'un diaporama qui nous permet de revenir un peu sur l'année 2023 avec quelques chiffres, mais surtout quelques images pour nous remémorer ce qui s'est passé, notamment en termes d'investissements.

Là, vous voyez à l'écran le sommaire de la présentation qui sera effectuée à deux voix puisque M. LE PRESIDENT me fera suite pour présenter le Budget Principal et mes collègues les Budgets Annexes de 2024.

Il va apparaître une première diapositive qui est un peu un totem. Elle est présentée au début de chaque présentation des Comptes Administratifs. Ce sont les comptes consolidés de l'année 2023.

Sur la première ligne, apparaît le montant des recettes réelles de fonctionnement qui atteint en 2023 pratiquement 65 M€, qui s'établit précisément à 64,92 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement, elles, ont été de 54,72 M€.

D'où un résultat d'exploitation 2023 de 10,20 M€, qui constitue ce que nous appelons notre Capacité d'Autofinancement.

Résultat d'exploitation auquel s'ajoutent les excédents de fonctionnement reportés de 2022 qui étaient de 4,27 M€.

Ceci fait que nous avons une capacité à financer les investissements sur fonds propres qui s'établit en 2023 à 14,47 M€.

Pour les dépenses, il est rappelé la proportion que prend la rémunération des personnels, à savoir presque 15 M€ avec les charges afférentes à leur rémunération.

La partie basse de la page, c'est ce qui concerne l'investissement dans sa globalité pour tous les budgets de la même manière que pour le fonctionnement.

Les recettes réelles d'investissement se sont élevées en 2023 à 22,01 M€. Elles provenaient de subventions perçues pour 5,37 M€ et d'un recours à l'emprunt à hauteur de 11,23 M€.

Concernant les dépenses réelles d'investissement, nous en avons mandaté pour 29,34 M€.

Parmi elles, il y avait les dépenses réelles d'équipement pour 20,86 M€ et le remboursement du capital de la dette pour 6,75 M€.

Le résultat d'investissement 2023 est négatif pour 7,33 M€.

Les excédents antérieurs reportés des sections d'investissement étaient négatifs de 2,26 M€.

Mais les restes à réaliser de 2023 sont positifs de 8,48 M€.

Ce qui fait que le besoin de financement des sections d'investissement s'établit pour 2023 à 1,11 M€.

S'agissant de nos restes à réaliser, nous le reverrons tout à l'heure dans l'examen de la délibération, nous avons en recettes quasiment 17,6 M€ et les dépenses reportées s'élèvent à environ 9 M€.

La deuxième diapositive représente l'évolution de la dette et notre capacité de désendettement.

Vous avez le résultat de cette dette affectée à chacun des budgets par couleurs. Cela donne une colonne qui part en 2019 d'un peu moins de 40 M€ au 31 décembre pour arriver à peu près à 54 M€ au 31/12/2023.

La ligne brisée entre les colonnes représente la capacité de désendettement consolidée pour tous ces budgets, qui est le rapport entre le capital restant dû et la CAF. Cette année, ce n'est pas très compliqué : schématiquement, 54 divisé par 10, nous en sommes à 5,22 années.

L'histogramme qui s'affiche à l'écran présente l'évolution des masses financières, c'est-à-dire la comparaison entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, tous budgets confondus, et sur la droite l'évolution de la CAF.

On voit qu'entre 2022 et 2023, nous avons un petit fléchissement de l'ordre de 600 000 €. Ne cherchez pas l'erreur, nous avons subi en 2023 une inflation que nous avons également connue dans nos communes, et nous avons aussi, vis-à-vis de cela et par rapport à nos agents,

opté pour soutenir de manière sociale le pouvoir d'achat. Il y donc là sûrement deux facteurs qui font que nous avons entre autres perdu un peu par rapport à l'année précédente.

Nous allons aller dans chacun des budgets, tant dans la section de fonctionnement pour chacun que dans la section d'investissement.

Pour le Budget Principal, le total des recettes s'est monté à 32,53 M€, le total des dépenses à 25,9 M€. D'où un résultat d'exploitation de 6,63 M€ ; c'est la partie blanche en haut de la colonne des dépenses.

Nos recettes de fonctionnement proviennent forcément de nos ressources fiscales pour 22,92 M€ ; c'est la plus grande partie bleue dans le bleu, des dotations de l'État et des autres dotations pour 6,18 M€, des autres produits pour 1,49 M€ et des produits des services pour 0,35 M€.

Pour les dépenses de fonctionnement, nous avons des dépenses contraintes qui représentent 7,3 M€, qui concernent le FNGIR qui est un reversement systématique chaque année d'environ 3 M€ et le reversement aux communes à hauteur de 4,29 M€, ce sont nos attributions de compensation. Dans les subventions versées, il y aurait même des dépenses qui pourraient rejoindre ce groupe puisqu'il y en a qui sont récurrentes, qui évoluent, mais qui sont contraintes aussi, je pense à notre contribution au SDIS qui est non négligeable.

La part des frais de personnel dans le Budget Principal se monte à 5,75 M€.

Les charges courantes de fonctionnement dans ce budget sont presque à 3 M€.

Le résultat d'exploitation fait partie des 14,47 M€ que nous avons vus tout à l'heure, qui restent notre pouvoir d'investissement.

Voilà pour le fonctionnement du Budget Principal.

En investissement, nous avons dépensé en 2023 pour 10,59 M€, et nous n'avons eu en recettes que 9,46 M€. D'où un besoin de financement qui s'exprime en haut de la colonne des recettes pour 1,13 M€.

Ces recettes ont été constituées de fonds propres pour 2,93 M€, de subventions d'équipement perçues pour 1,07 M€ et d'emprunts pour 5,42 M€.

Dans la colonne des dépenses, nous avons à intégrer le résultat antérieur reporté pour 3,31 M€, le remboursement de la dette pour 2,76 M€, les subventions d'équipement versées aux autres budgets, je pense au Budget de l'Assainissement mais il n'y a pas que lui, pour 1,4 M€.

Et les dépenses d'équipement du Budget Principal se sont élevées à 3,12 M€. Nous allons en voir quelques images sur les diapositives suivantes.

En 2023, au titre du Budget Principal, a été réalisée la passerelle au centre de Lascelles.

Il y a eu l'amélioration des équipements au Puech des Ouilhes.

Ce Budget Principal a également financé l'étude sur le Schéma des Mobilités.

Il a pris la nouvelle compétence GEPU (Gestion des eaux pluviales urbaines) et à ce titre, il a permis de réaliser des investissements à Ytrac, Aurillac, Marmanhac, Saint-Simon et Vézac.

Ce Budget participe également au Fonds de soutien territorial aux communes. En 2023, les communes de Carlat, Saint-Cirgues, Velzic, Lacapelle, Mandailles et Aurillac ont obtenu des crédits sur leurs dossiers.

Ce Budget participe financièrement à l'OPAH et à l'OPAH-RU.

Il y a eu aussi une subvention accordée à l'opérateur Polygone pour la construction de la résidence Habitat Jeunes sur l'éco-quartier du Vialenc.

Il y a eu une subvention – j'en ai parlé – qui est partie vers le Budget Annexe de l'Eau et l'Assainissement pour financer les installations de Souleyrie.

Voilà ce que je pouvais dire sur le Compte Administratif du Budget Principal.

Nous allons prendre le Budget de l'Eau et tous les autres Budgets Annexes de la même manière. Si vous avez des questions, ce n'est peut-être pas la peine d'attendre à la fin des présentations parce que c'est peut-être plus facile de répondre au fur et à mesure. S'il n'y en a pas, je continue.

Le Compte Administratif 2023 pour l'Eau fait apparaître un total de recettes en fonctionnement de 8,05 M€. Par rapport à des dépenses à hauteur de 5,85 M€, nous avons un résultat d'exploitation de 2,2 M€.

Côté recettes, d'où proviennent-elles ? Elles proviennent des abonnements aux compteurs des usagers pour 1,54 M€, de la vente de l'eau pour 4,15 M€, de la redevance de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour 1,45 M€.

Sur les dépenses, ce budget a des charges courantes de fonctionnement pour 1,65 M€, des frais de personnel pour 2,64 M€ et un reversement à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour 1,33 M€, et d'autres charges pour 0,23 M€.

D'où une capacité à concourir à l'investissement sur ce budget de fonctionnement sur l'année 2023 de 2,2 M€.

Si l'on considère l'investissement, c'est la partie droite.

Le total des dépenses s'est établi à 4,1 M€, les recettes se montent à 3,73 M€.

Les dépenses portent sur deux postes seulement : le remboursement de la dette pour 1,29 M€ et les dépenses d'équipement pour 2,81 M€ que nous allons regarder également en diapositives pour voir ce qui s'est passé sur l'année 2023.

Les recettes ont comporté des emprunts pour 0,8 M€, des fonds propres pour 0,8 M€ et le résultat antérieur reporté qui était positif à 1,66 M€.

Les diapositives qui s'affichent vous montrent les réalisations 2023.

Nous avons eu la fin des travaux de rénovation du château d'eau de Coissy.

Il y a eu les chantiers sur les communes de reprise des réseaux à Aurillac, Ayrens, Ytrac, Saint-Paul-des-Landes, Sansac-de-Marmiesse, Labrousse, Jussac, Arpajon-sur-Cère.

La réhabilitation des branchements plomb s'est poursuivie sur le réseau d'eau.

Considérons le Compte Administratif du Budget de l'Assainissement.

Pour le volet fonctionnement, nous avons eu un total de recettes à 6,36 M€ pour des dépenses à 3,85 M€ et un résultat d'exploitation à 2,51 M€.

Dans ce budget, au niveau des dépenses, il y a des frais de personnel pour 1,86 M€ et des charges courantes pour 1,81 M€.

Les recettes pour couvrir ces dépenses proviennent de la redevance d'assainissement essentiellement qui est payée par les redevables, qui se monte à 4,25 M€.

Côté investissement, il y a un grand blanc qui apparaît en termes de besoin de financement. Il répond aux dépenses réalisées en 2023 qui se sont montées à 16,83 M€ et qui ont concerné pour 12,88 M€ les dépenses d'équipement et la majeure partie sur la station de Souleyrie.

Sur l'année 2023, il a été recouru à l'emprunt pour 1,01 M€ encaissés, mais il y en a d'autres qui courent et qui vont être actionnés au fur et à mesure des besoins pour couvrir l'ensemble de ces dépenses d'équipement.

S'agissant des actions réalisées en 2023, Pierre en a parlé tout à l'heure.

Elles ont concerné le système de Souleyrie qui est donc inauguré demain.

Sur Souleyrie, il y a eu également en 2023 des mises à niveau sur l'incinérateur des boues.

À Mandailles-Saint-Julien, cela a été la fin du chantier de la STEP qui a fait l'objet d'une inauguration sous la pluie.

Il y a eu également des chantiers dans les communes, sur Aurillac, Jussac et Ytrac.

Pour le Budget du TDMA, le montant des recettes de fonctionnement s'est établi à 11,07 M€ et les dépenses se montent à 9,47 M€. D'où un résultat d'exploitation à 1,6 M€.

Les recettes sont constituées de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est fiscalisée,

que nous payons chacun d'entre nous, qui produit 7,17 M€, des produits des services pour 2,55 M€, c'est ce qui est produit par nos agents sur les collectes chez nos voisins entre autres, et des participations des éco-organismes qui collectent le recyclable.

Du côté des dépenses, ce sont nos contrats pour les traitements, qu'il s'agisse d'ailleurs des OMR ou des recyclables parce que, même s'il y a des recettes, cela coûte aussi, l'ensemble coûte 5,27 M€.

Concernant le personnel, le montant des dépenses s'établit à 2,91 M€.

Pour la partie des investissements, nous avons eu des recettes à 2,65 M€ et il y a eu un petit budget de dépenses en 2023 à hauteur de 1,21 M€.

Il y a un recours à l'emprunt de 2 M€.

Par ailleurs, nous avons eu des dépenses d'équipement pour 0,515 M€ et un remboursement de la dette pour 0,69 M€.

D'où un excédent de financement de 1,44 M€ pour ce budget.

En images, voyons à quoi ont servi les dépenses d'équipement.

Elles ont servi à renouveler du matériel, qu'il s'agisse de bennes ou de bacs.

Ensuite, il y a eu le renouvellement des marchés de traitement des déchets. À gauche, c'est une vue de Montech puisque je crois deviner qu'il s'agit d'un centre d'enfouissement. À droite, il s'agit des négociations qui ont eu lieu à Clermont-Ferrand avec notre partenaire VALTOM.

Pour le Budget des Campings, nous allons descendre de quelques zéros.

Le total des recettes de fonctionnement, c'est 429 000 €. Elles sont constituées de la location des emplacements sur les campings pour 202 000 €, d'une subvention récurrente d'exploitation du Budget Principal de 100 000 €, d'autres recettes pour 22 000 € et d'un résultat antérieur reporté qui était positif de 105 000 €.

Les dépenses de fonctionnement se sont montées à 302 000 €. Elles sont constituées des frais de personnel pour 157 000 €, des charges courantes de fonctionnement pour 118 000 € et des charges diverses pour 27 000 €.

Le résultat d'exploitation est positif et s'établit à 127 000 €.

Pour l'investissement, c'est un budget qui a dépensé 817 000 € pour des recettes à 1,5 M€.

Il a été fait un recours à l'emprunt pour 650 000 €, perçu des subventions d'équipement sur différents dossiers pour 461 000 €, et avec le résultat antérieur reporté de 385 000 € nous atteignons 1,5 M€ de recettes.

Nous avons un budget en excédent de financement de 683 000 €. Les dépenses d'équipement se sont montées à 722 000 €.

Nous allons voir ce qui a été réalisé en 2023. Cela a été essentiellement la fin des travaux au Camping de l'Ombrade.

Pour le Budget des Transports, en fonctionnement, le total des recettes s'est monté à 6,71 M€ et les dépenses à 6,109 M€. D'où un résultat d'exploitation de 601 000 €.

Les recettes sont constituées du Versement Transport pour 3,12 M€, de la vente de titres de transport pour 760 000 €, de participations et dotations pour 960 000 € et de la subvention du Budget Principal qui est une constante, et qui s'est établie en 2023 à 1,76 M€.

Tout cela finance en fonctionnement le contrat STABUS qui, en 2023, a atteint 5,44 M€.

Dans ces conditions, il y a un résultat d'exploitation positif de 601 000 €.

Le total des recettes d'investissement pour les Transports s'établit à 1,75 M€. Ces recettes sont constituées de subventions reçues pour 211 000 €, d'un recours à l'emprunt de 1,3 M€ et d'autres produits pour 240 000 €.

Ce budget se trouve également en excédent de financement de 590 000 €, malgré la recapitalisation versée à STABUS de 241 000 €. Le résultat antérieur reporté s'est établi à

117 000 €. Le remboursement de la dette a représenté un montant de 171 000 €. Les dépenses d'équipement se sont montées en 2023 à 632 000 €.

En images, nous pouvons voir les réalisations de 2023.

Nous avons eu le renouvellement du parc avec la commande d'un ou deux bus qui doivent être livrés.

Il y a eu un renforcement de l'offre de vélos avec l'acquisition de quelques bicyclettes.

Apparaît également la recapitalisation de la STABUS comme un élément de ce budget. Je viens d'en parler.

Pour le Budget de l'Aéroport, en fonctionnement, c'est un total de recettes de 2 M€, pour des dépenses à 1,594 M€, laissant un résultat d'exploitation de 0,406 M€.

Les recettes sont constituées des prestations de services, de subventions d'exploitation, de la taxe passagers, d'autres produits et du résultat antérieur reporté positif.

S'agissant des dépenses, ce sont des charges courantes de fonctionnement pour 947 000 €, des frais de personnel pour 598 000 €, d'autres charges pour 55 000 €, et il ressort un résultat d'exploitation positif de 406 000 €.

Pour la part investissement, en recettes, il y avait un résultat antérieur reporté de 926 000 €. Parallèlement, il y a eu de très faibles dépenses d'équipement réalisées en 2023 pour un montant de 153 000 €. D'où un excédent de financement à hauteur de 737 000 €.

En 2023, nous avons réalisé les études nécessaires au remplacement de la rampe d'approche et cet investissement est en cours ou presque achevé, cela approche d'une livraison prochaine. Il a été aussi acheté du matériel pour détecter les explosifs.

Pour le Budget du Centre Aquatique, nous avons en fonctionnement un total de recettes de 1,94 M€, des dépenses à hauteur de 1,627 M€ et un résultat d'exploitation de 313 000 €.

Les recettes sont constituées des entrées pour 493 000 € et d'une subvention permanente et pérenne du Budget Principal à hauteur de 1,3 M€ en 2023.

Les dépenses sont constituées des frais de personnel à hauteur de 912 000 € et des charges courantes de fonctionnement pour 692 000 €.

En investissement, on ne peut pas dire qu'il se soit passé grand-chose au Centre Aquatique en 2023 puisque les dépenses se sont établies à 83 000 € pour des recettes à 55 000 €. Il ressort un petit besoin de financement résiduel de 28 000 €.

Nous terminons par le Budget des Zones d'Activités Économiques, où dans les deux colonnes, l'objectif est d'arriver à zéro.

Ce qu'il est important de dire, c'est que les ventes de terrains sont terminées à Saint-Paul-des-Landes, en voie de l'être à Jussac.

Nous en arrivons au tableau de fin de présentation des Comptes Administratifs.

Dans la colonne de droite, nous avons, pour chacun des budgets, le résultat d'exploitation des sections de fonctionnement que je vous ai indiqué pour chacun des comptes administratifs. Nous retrouvons bien nos 14 477 820,66 € en bas du tableau, qui étaient annoncés dans la première page.

Ensuite, la première colonne qui correspond au résultat recettes – dépenses totales, c'est notre résultat budgétaire de l'année. En consolidé, tous nos budgets dégagent un résultat de 8 714 373,36 €.

La question se pose de savoir si ces sommes sont conservées en sections d'investissement à 100 % ou sont éventuellement affectées en plus des besoins des sections d'investissement. La proposition qui est faite est d'affecter 4 200 000 € aux sections d'investissement des Budgets Principal, de l'Eau, de l'Assainissement et du TDMA dans la proportion suivante :

- Pour le Budget Principal :	2 000 000 €
- Pour le Budget de l'Eau :	800 000 €

- Pour le Budget de l'Assainissement : 1 000 000 €
- Pour le Budget du TDMA : 400 000 €

Ce qui fait que, sur le résultat du Budget Principal qui est de 3 696 137,22 € ne seront reportés en fonctionnement que 1 696 137,22 €.

Pour le Budget de l'Eau, puisque nous affecterons 800 000 € à l'investissement vis-à-vis d'un résultat à hauteur de 1 316 579,22 €, nous reprendrons en fonctionnement 516 579,22 €.

Pour l'Assainissement où nous affecterons 1 000 000 € en investissement, seront repris, sur un résultat de 1 682 017,79 €, en fonctionnement seulement 682 017,79 € en résultat de fonctionnement reporté.

Pour le Budget du TDMA, où nous affectons 400 000 € en investissement sur un résultat de 1 135 447,67 €, nous aurons un report en fonctionnement de 735 447,67 €.

Pour les autres budgets, nous leur laissons leur résultat de fonctionnement. Il n'y a donc pas d'affectations proposées pour les sections d'investissement.

J'en ai terminé.

Le Président sort de la salle pendant les votes auxquels nous allons procéder.

(M. le Président sort de la salle des délibérations pendant le vote sur les Comptes Administratifs 2023, après avoir confié la présidence de séance à M. POULHES)

Nous avons à voter la délibération n° 28 qui constate les résultats des Comptes Administratifs 2023 de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et leurs pièces annexes qui ont été présentés au Conseil Communautaire.

Il y a, dans la délibération, une série de tableaux qui reprend tous les résultats budget par budget et section par section, qui illustre cette délibération.

Au-delà de cette synthèse, est joint un rapport à la délibération qui vous a été adressé. Il est rappelé que toutes ces données ont donné lieu à une présentation et ont été analysées lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur le Président s'étant retiré, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les Comptes Administratifs 2023 et l'ensemble de leurs annexes établis par M. le Président, ceci tant pour le Budget Principal que pour les Budgets Annexes (Eau, Assainissement, Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, Campings Communautaires, Transports, Aéroport, Centre Aquatique et Zones d'Activités Économiques).

Globalement, si je reprends le tableau du consolidé, en fonctionnement, les recettes se montent à 70 432 007,33 €, les dépenses à 61 717 634,27 €. D'où un résultat budgétaire cumulé de 8 714 373,06 €.

En investissement, il ressort un déficit de 3 824 860,95 € qui est le résultat de recettes à 33 085 247,59 € et des dépenses à 36 910 108,54 €.

Si on amalgame ces chiffres avec les reports, les recettes sont à 17 596 572,16 € et les dépenses reportées à 9 112 384,21 €.

Ce qui nous laisse un solde de restes à réaliser de 8 484 187,95 € que nous avons vu tout à l'heure à la diapositive de départ.

S'il y a des interventions, nous essaierons de répondre aux questions. S'il n'y en a pas, je mets aux voix ces Comptes Administratifs.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Le Président peut nous rejoindre.

(Retour de M. le Président en séance)

DÉLIBÉRATION N° 29 : FINANCES – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023
Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

C. POULHES.- Nous devons délibérer sur l'affectation des résultats 2023. C'est ce que je vous ai décrit tout à l'heure.

Nous vous proposons une affectation en investissement pour le Budget Principal de 2 000 000 €, pour le Budget de l'Eau de 800 000 €, pour le Budget de l'Assainissement de 1 000 000 € et pour le Budget du TDMA de 400 000 €. Au détriment de chacun de ces budgets et par soustraction sera reprise en fonctionnement la différence, et pour les autres Budgets, rien ne leur est pris.

Sur toutes ces affectations, y a-t-il des observations ? Non.

Je mets la délibération aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

Il me reste une délibération à rapporter qui est celle des votes des taux d'imposition. C'est la délibération n° 30.

DÉLIBÉRATION N° 30 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

C. POULHES.- Conformément aux orientations prises en Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé de laisser les taux d'imposition au niveau où ils étaient l'année dernière.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de fixer les taux d'imposition 2024 comme suit :

* pour la CFE :	30,09 %
* pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti :	4,15 %
* pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	2,00 %
* pour la Taxe d'Habitation :	11,30 %

- d'autoriser, sur ces bases, M. le Président à compléter et à signer l'état fiscal 1259.

Pour le maintien des taux d'imposition en 2024 à leur niveau 2023, y a-t-il des oppositions ? Personne.

Qui s'abstient ? 2 voix.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S. LACHAIZE.- Nous nous étions abstenus l'an dernier quand vous aviez augmenté le taux. Nous nous abstenons donc cette année également.

C. POULHES.- Voilà pour l'adoption des taux. Monsieur le Président, vous pouvez prendre la parole pour la suite de la présentation budgétaire.

DÉLIBÉRATION N° 31 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais poursuivre avec le Budget 2024 sur le Budget Principal.

Je rappelle la stratégie que nous avons définie ensemble dans le Projet de Territoire, avec trois principes directeurs :

- Maîtriser les charges, particulièrement les charges d'exploitation
- Renforcer l'autofinancement
- Et surtout avoir un budget qui permet les investissements au service d'un Projet de Territoire qui est partagé par les 25 communes.

Il faut toujours revenir sur le Projet de Territoire puisque c'est notre programme commun.

Ce Projet de Territoire présente trois axes :

- le développement économique,
- la politique d'accueil : attractivité et valorisation du territoire,
- le cadre de vie et le développement durable pour un équilibre territorial.

Ces objectifs nécessitent bien évidemment des cofinancements.

Nous pouvons prétendre à des cofinancements de l'Europe, même si aujourd'hui ce sont uniquement des appels à projets qui peuvent concerner notre Communauté d'Agglomération sur les fonds européens.

Nous pouvons avoir des financements au titre du Contrat Ruralité qui a été remplacé par le CRTE. Le CRTE, c'est un contrat que nous signons avec l'État, qui est une programmation annuelle avec la DSIL et la DETR. C'est annuel. Pour autant, nous avons eu l'information que l'État souhaitait réactiver l'usine à gaz que constituent les CRTE qui n'avaient pas servi à grand-chose ; on nous avait un peu bercés d'illusions en disant qu'à partir du moment où c'était inscrit dans le CRTE, le financement était accordé. J'avoue que, qu'il s'agisse de la DSIL ou de la DETR, nous avons tous les ans des surprises et souvent très négatives. Je reste donc dubitatif sur ce projet de réactiver les CRTE.

En ce qui concerne le CPER, pour 2021-2027, le financement a été attribué en fin d'année. Aucune opération CABA n'a été retenue.

S'agissant du Contrat Région, pour la CABA, les projets représentaient un total de mémoire de 2,1 M€ sur la période précédente. Cela a été une répartition des financements entre les différents projets communaux et intercommunaux. Les financements au titre du Contrat Région pour la période 2022-2027 ont été définitivement attribués ; il y a une attribution à la CABA pour 160 000 € et le reste a été fléché sur des communes.

En ce qui concerne le Contrat Cantal Développement, c'est un total de 2,6 M€. Il y a eu une affectation, au titre de ce contrat, de 1 530 000 € pour la CABA et le reste est à répartir entre les différentes communes de la CABA, et il y a une enveloppe résiduelle qui est susceptible d'être encore attribuée.

Pour ce qui est de l'Agence de l'Eau, qui est pour nous un partenaire très important, qui nous a permis de mener à bien la STEP Souleyrie puisque je rappelle que la contribution de l'Agence de l'Eau a représenté le plus gros financement de la STEP Souleyrie dans les travaux de 42 M€ puisque cette contribution représentait environ la moitié du projet. Nous avons signé à l'échelle de l'entente Cère Amont un Contrat de Progrès Territorial où le montant d'intervention de l'Agence de l'Eau est de 12 M€ (sur un total d'investissement de 34 M€) sur les dépenses GEMAPI et assainissement. C'est donc un partenaire très important de la CABA pour toutes les opérations que nous menons notamment sur les réseaux ou sur les rivières puisque la GEMAPI concerne les rivières.

Voilà ce que je peux dire sur les cofinancements qui sont absolument nécessaires puisqu'ils nous permettent d'avancer sur les projets que nous portons sur nos territoires.

Sur le partenariat territorial, un acteur qui devient de plus en plus important, c'est le Syndicat Mixte du SCoT BACC qui regroupe les trois intercommunalités du sud du Cantal, la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès et la CABA, qui représente – je le rappelle – environ 85 000 habitants et qui monte en puissance sur des sujets essentiels :

- Le SCoT intervient dans l'aménagement du territoire avec la compétence des documents d'urbanisme puisque le SCoT va porter, dans ses documents administratifs, les prescriptions du SRADDET et nous allons avoir une approche territoriale qui va permettre pour chaque EPCI de rédiger les PLUI. C'est une hiérarchie des textes qui fait que c'est un entonnoir qui nous contraint et qui est une procédure très compliquée de strates administratives qui s'imposent mutuellement pour diluer la décision parce qu'à la fin, ce sont les PLUI qui sont conditionnés et les maires qui ont un certain nombre de difficultés sur leurs terrains à bâtir. Mais la hiérarchie des textes fait que la répartition des responsabilités est tellement diluée qu'il n'y a jamais un coupable, mais un système qui serait coupable.
- Sur les mobilités, c'est aussi à l'échelle du SCoT qu'il faut raisonner.
- Sur les documents d'urbanisme, j'en ai déjà parlé, pour les PLUI, là aussi c'est à partir des documents du SCoT que nous établissons nos documents d'urbanisme.
- Le CRTE, le PCAET, le TEPOS, cela fait partie des dossiers qui sont raisonnés à l'échelle du SCoT.
- La GEMAPI concerne le principal bassin versant qui est considéré au niveau du SCoT, et en l'occurrence pour la CABA nous sommes concernés par la Cère qui est la rivière structurante de notre territoire avec l'Authre qui se jette dans la Cère. La GEMAPI est donc complètement à l'échelle du SCoT pour nous, avec quelques exceptions côté Carlat et côté Vallée de l'Authre mais cela reste marginal ; notre GEMAPI porte essentiellement sur Cère-amont.
- Ensuite, les énergies renouvelables, cela fait partie du TEPOS et du PCAET.
- Sur l'environnement, la gestion des déchets, le réemploi, ce sont des enjeux qui sont à l'échelle du SCoT.

D'où l'importance et l'évolution de ce Syndicat Mixte du SCoT qui nous permet de créer 4 commissions :

- une commission Urbanisme qui va étudier les documents d'aménagement du territoire ;
 - une commission Développement Durable ;
 - une commission Finances / Administration Générale ;
 - une commission Santé qui va gérer le C.L.S qui est désormais à l'échelle du SCoT ;
- qui sont des commissions pour lesquelles chaque EPCI a désigné des représentants ;

Le Syndicat Mixte du SCoT BACC est une structure qui devient incontournable dans les réflexions structurantes à l'échelle du territoire.

Voilà ce que je pouvais dire en préambule du Budget Principal que je vais présenter.

Les recettes de fonctionnement pour le Budget Principal 2024 représentent un montant de 31 600 800 €. Ces recettes se répartissent en fonction des sources de financement :

- Les ressources propres représentent 9,20 % des recettes.
- Les dotations de l'État représentent 19,42 % des recettes.
- Les impositions économiques représentent 20,90 % des recettes. Le camembert n'est pas très représentatif parce qu'en réalité, les évolutions de la loi font que la fraction de TVA que nous recevons en contrepartie de la fiscalité, nous l'avons classée, nous, en imposition sur les ménages alors que ce n'est pas tout à fait vrai puisqu'il y a une fraction importante de la TVA qui correspond à la suppression de la CVAE qui était une taxe sur les entreprises. C'est la partie du camembert en bleu foncé. Il faut rajouter cette partie et cela doit faire à peu près 30 % d'impositions économiques.
- Cela veut dire que les impositions sur les ménages représentent 40 % environ des recettes. Mais la majeure partie, c'est quand même de la TVA qui a été la contrepartie de la suppression de la Taxe d'Habitation.

Voilà ce que je pouvais dire sur les recettes de fonctionnement.

Sur les dépenses de fonctionnement, on vous a présenté les différents items qui sont concernés par les dépenses de fonctionnement.

Le développement économique, cela reste l'un des axes forts dans notre Projet de Territoire

puisque nous l'avons identifié comme une source majeure d'attractivité, et c'est une compétence qui est dévolue par la Loi aux EPCI selon une hiérarchie avec la Région qui est chef de file et les EPCI qui sont compétents en matière économique. Le développement économique représente 16 % des dépenses.

Ensuite, il y a les opérations sur le cadre de vie et l'environnement qui représentent 10 % des dépenses.

Après, il y a tout ce qui constitue la culture, les sports et loisirs et les interventions sociales qui correspondent à l'item que nous avons défini dans notre Projet de Territoire, et qui était la politique d'accueil/valorisation des territoires.

Le total des dépenses de fonctionnement s'établit à 21 331 437 €.

Le différentiel entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, qui doit être à peu près de 10 M€, va nous permettre d'assurer une partie du financement des dépenses d'investissement.

Les recettes d'investissement se ventilent en quatre parties.

Nous avons les ressources propres qui sont constituées par le résultat (fonds propres), qui représentent 28 % des recettes.

Nous avons les emprunts qui représentent 26 % des recettes.

Les subventions d'investissement représentent 37 % des recettes.

Les autres recettes représentent 9 % de l'ensemble des recettes.

Ces recettes d'investissement s'élèvent au total de 12 985 703 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent au total à 19 329 943 €.

Le développement économique pèse 22 % dans ce total.

Le cadre de vie et les aménagements urbains représentent 23 % des dépenses.

Les interventions sociales, les sports et loisirs et la culture représentent 20 % des dépenses d'investissement.

Ensuite, il y a des dépenses d'investissement au niveau de l'administration générale qui pèsent pour 20 % dans ces dépenses.

Enfin, nous avons des dépenses non ventilables, en l'occurrence le remboursement de la dette, qui représentent 15 % dans les 19 M€.

Je vais lister rapidement les dépenses d'investissement telles qu'elles sont prévues.

Il y a toujours l'aide à l'immobilier d'entreprises. Je vous rappelle que nous avons attribué cette aide sur des critères très précis ; les entreprises doivent avoir plus de 50 salariés. Notre contribution permettait à la Région d'augmenter sa participation. Ce sont les entreprises AUTECH et BIOSE qui en ont bénéficié jusqu'alors. C'est un budget de 100 000 € qui pourrait être attribué en cours d'année 2024.

Sur le soutien au Pôle d'Excellence, 120 000 € sont prévus pour des aides aux thésards, pour des projets de recherche d'entreprises. Pour les entreprises qui voudraient recruter des thésards, la CABA peut intervenir, et ce sont 120 000 € qui sont inscrits sur cette ligne-là.

S'agissant de la mission foncière économique prospective, c'est une mission très importante qui a été menée en fin 2023, qui a déjà fait l'objet d'un certain nombre d'enquêtes et de réflexions et qui se poursuit en 2024. Ce sont à peu près 100 000 € qui sont prévus sur cette mission, dont 50 000 € en 2024.

Sur la révision du PLUi-H, comme notre PLUi-H a déjà trois années, il va falloir faire cette révision. C'est un coût énorme parce que ce sont des bureaux d'études qui doivent à la fois nous faire le diagnostic du territoire et nous dire ce qu'il faut prévoir dans les années qui viennent. Il est prévu un budget de 500 000 € au total pour réviser ces documents d'urbanisme qui vont, si la loi reste la même, être très compliqués pour nos communes.

Sur les actions de soutien aux grands événements, nous apportons un soutien au Théâtre de Rue où la convention passe de 530 000 € à 580 000 € annuellement. Il est prévu une somme d'environ 200 000 € pour Aurillac en Scène pour ce qui est de la participation de la CABA, 30 000 € pour les Goudots, 10 000 € pour l'UTPMA. Cela fait environ 800 000 € au total qui sont consacrés dans le Budget Principal à ces actions événementielles qui contribuent quand même à avoir un impact national, voire international pour notre territoire.

Dans le soutien à l'économie, il y a l'installation du sprinklage pour l'usine Abeil. Je rappelle que l'usine Abeil fait l'objet d'un crédit-bail immobilier porté par la CABA. C'était une opération qui a été menée en 2003 ou 2004, à l'époque où l'usine Abeil a connu des difficultés. Le repreneur qui est maintenant Euro Confort a repris le bail, verse les loyers. Il a des projets d'investissement de sprinklage qui sont imposés par les compagnies d'assurances. C'est un budget de 550 000 €. Nous rajouterons donc certainement cette opération au crédit-bail sur le capital restant à courir ou bien nous prolongerons la durée du crédit-bail.

Sur les actions en faveur du tourisme, qui font partie des actions importantes de la CABA puisque c'est, là aussi, une compétence partagée par les 25 communes.

Il est prévu, pour le tour du lac, une action de reprise du platelage, mais surtout la poursuite du cheminement du tour du lac. L'ensemble, c'est un budget de 810 000 € pour 2024 dans le budget tel que la poursuite de ce cheminement est prévue par le marais du Cassan. Le platelage doit mobiliser un peu moins de crédits, mais cela fait partie des investissements 2024.

Sur Lascelles, il y aura le remplacement des roulottes sur le site de l'UCPA. Là, c'est un budget de 120 000 € qui sera versé en 2024.

Le rocher de Carlat, là aussi c'est du tourisme, il est prévu en 2024 la reprise du platelage pour 156 000 €.

Nous avons là avec le Puech des Ouilhes, les Campings et le Rocher de Carlat, trois actions qui sont structurantes pour notre offre touristique.

Il y aura bien sûr les navettes estivales sur le Budget Transports. Il y a bien sûr aussi l'Office de Tourisme lui-même qui fait le lien entre ces différents investissements, mais les investissements TOURISME sont portés par le Budget Principal.

Ensuite, nous avons le boulodrome. Le boulodrome, c'est le premier bâtiment qui a été porté à l'époque du District, qui a bien vécu, qui rend beaucoup de services sur notre territoire puisqu'il suffit d'y passer pour voir l'intérêt qu'il représente pour toutes les communes parce qu'il y a beaucoup de compétitions et de tournois qui sont organisés par les clubs du territoire. En tout cas, ce boulodrome, nous avons prévu de le rénover, voire de faire des rénovations importantes parce qu'il y a des problèmes d'isolation, il y a des fuites, et nous pourrions peut-être faire une extension aussi sur ce boulodrome. Nous allons choisir un maître d'œuvre sur 2024, c'est un budget à peu près de 550 000 €, pour un budget de travaux qui sera de l'ordre de 3,5 M€. En 2024, c'est le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre et le travail avec la maîtrise d'œuvre de la définition du projet futur, en sachant qu'ensuite, sur les exercices 2025 et 2026, nous porterons la réalisation des travaux.

Même chose pour le sujet suivant qui est la pelouse du stade Jean Alric. La décision que nous avons prise, c'est de financer une étude opérationnelle dont la conclusion sera le cahier des charges pour lancer l'appel d'offres. Nous porterons l'étude en 2024 sur le choix définitif et la qualité de la pelouse. Le rendu de l'étude, ce sera donc le cahier des charges pour lancer l'appel d'offres. L'appel d'offres permettra une réalisation des travaux en 2025.

Ensuite, il y a le Fonds de soutien aux communes. Cela faisait partie du Projet de Territoire avec la volonté d'avoir un développement équilibré sur les 25 communes. C'est un soutien de la CABA aux opérations de chaque commune. C'est un soutien qui représente un montant important pour le budget de la CABA, mais c'est un soutien indispensable parce que je

m'aperçois que, entre les Petites Villes de Demain, les Villages d'Avenir, Action Cœur de Ville et les autres communes, ce soutien équilibre des plans de financement qui sont de plus en plus compliqués à monter.

Sur le patrimoine de la CABA, nous aurons en 2024 la poursuite de la 2^{ème} phase des travaux d'aménagement sur l'immeuble de la Paix, avec les travaux qui vont être menés sur le rez-de-chaussée où il est prévu de réinstaller les Ressources Humaines et le service Politique de la Ville. C'est un budget d'environ 650 000 € sur 2024.

Ensuite, sur la compétence « Politique de la Ville », dans l'opération du quartier « Politique de la Ville », la CABA s'était engagée à verser à Cantal Habitat une participation de 1 M€ sur 4 ans. C'est 250 000 € par an. Nous budgétons donc pour 2024 les 250 000 € qui seront rétrocédés à Cantal Habitat.

Nous avons aussi la nouvelle OPAH 2023-2027 de la CABA avec un budget de 330 000 € en 2024. Sur la période 2023-2027, le total des participations CABA sera de 1 228 000 €. Pour l'année 2024, ce sera donc un coût de 330 000 €.

Nous avons eu aujourd'hui le COPIL sur l'OPAH CABA et l'OPAH RU et nous nous apercevons que le subventionnement génère à peu près le double du montant en travaux. Il y a le financement de la CABA, il y a les financements de l'ANAH, il y a Action Logement. Pour 2,5 M€ de subventions au total, cela génère 5 M€ de travaux, si je simplifie les calculs. En tout cas, c'est un effet de levier important sur notre territoire, et notamment pour les artisans du territoire.

Nous prévoyons des investissements au titre du Grand Cycle de l'Eau. Là, il y a des budgets bien évidemment sur l'assainissement et l'eau. Mais, là, ce sont deux nouveaux sujets pour la CABA : la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) qu'il faut traiter, et puis la GEMAPI qui est le projet de protection des rivières. Sur ces deux lignes, au Budget Principal, sont inscrits 700 000 € pour la GEPU et 475 000 € pour la GEMAPI. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, nous avons décidé de ne pas appliquer la taxe GEMAPI que nous aurions pu créer, mais nous avons créé une taxe de 2 % sur le foncier bâti pour justement équilibrer ces sommes. A ce jour, pour le budget 2024, pour la GEMAPI et la GEPU, nous arrivons à 1 175 000 €. La taxe de 2 % rapporte 1 200 000 €. Mais l'intérêt de cette taxe, c'est qu'elle n'est pas limitée à la GEMAPI ou à la GEPU ; elle peut servir indistinctement à la GEMAPI ou à la GEPU. C'était donc important de voter cette taxe parce que ces deux actions, ce sont des nouvelles actions qui sont portées à 100 % par la CABA.

Sur les terrains familiaux et les gens du voyage qui sont une compétence de la CABA, nous sommes en pleine réflexion sur la recherche de terrains familiaux. Mais en tout cas, il faut avancer parce que le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage nous impose d'avancer. Nous avons fait le choix de diminuer la capacité de l'Aire des Dinandiers de 18 emplacements ; il faut donc créer 18 terrains familiaux sur le territoire de la CABA. Cela avance. Je crois qu'il y a un comité au mois de mai.

G. PRADAL.- Les services ont bien travaillé. Ce qui est important maintenant, c'est de trouver des terrains.

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà. Maintenant, c'est la limite de l'exercice.

Sur les mobilités durables, en 2023, des études et des enquêtes ont été menées par le service Transports de la CABA, par un Bureau d'études, par la commission Transports aussi qui a travaillé. Manque de chance, la personne qui s'occupait du service a eu l'honneur de faire un bébé, elle est donc absente ; alors cela ralentit un peu la mise à disposition des fiches-actions. Nous avons fait le séminaire des élus en novembre 2023 là-dessus, nous avons eu l'intervention du Bureau d'études à l'époque. Pour autant, il y a des choses pour lesquelles

nous devons pouvoir agir immédiatement, même si les fiches-actions ne sont pas complètement rédigées. Nous devrions pouvoir, a minima, avoir quelques actions notamment sur les aires de covoiturage ou les mobilités durables qui doivent être enclenchées parce qu'il y a des endroits où c'est évident et nous avons les terrains pour le faire ; donc autant les aménager assez rapidement sans attendre les fiches-actions de l'étude.

Voilà ce que je peux dire sur le Budget Principal. Y a-t-il des questions ou des observations ? Madame LACHAIZE, vous avez la parole.

S. LACHAIZE.- Merci, Monsieur le Président. Par rapport aux compétences économiques de notre EPCI, j'aurais voulu avoir un peu plus de précisions sur les projets que vous comptez mener pour développer un peu plus l'économie qui est l'une des compétences de notre collectivité. Sans faire d'humour mais un peu quand même, quand je vois que nous donnons 100 000 € à AUTECH et à BIOSE et que nous mettons 3,5 M€ sur un boulodrome, et ce n'est même pas un sport olympique, je trouve qu'il y a quand même un écart un peu important. Je pense que vous y réfléchissez, mais est-ce qu'au niveau économique, nous ne pourrions pas être un peu plus dynamique ?

M. LE PRÉSIDENT.- Notre compétence sur l'activité économique, c'est une large palette d'interventions. Les 100 000 € d'AUTECH ou de BIOSE apportés par la CABA, c'était pour permettre à la Région de verser les 1,2 M€ qui avaient été promis, et c'est sur les conseils de la Région que nous avons créé cette aide à l'immobilier, mais c'est accessoire. La mission principale de la CABA en matière économique, c'est d'avoir des terrains disponibles pour l'activité économique et avec les règles du ZAN qui nous obligent à nous interroger sur les terrains éventuellement disponibles et sur la difficulté que nous avons à créer des zones d'activités économiques compte tenu des différentes réglementations. Il n'y a pas que le ZAN, il y a aussi toute la Loi sur l'Eau, la réglementation sur les Zones Humides. Les zones d'activités économiques, c'est un sujet essentiel de la CABA qui a financé la Zone de la Sablière, qui a financé la Zone d'Esban, qui réfléchit pour la Zone d'Esban 2, qui travaille pour les zones d'activités économiques de Jussac et d'Ytrac sur l'aire de Branviel qui pourraient sortir, qui travaille avec la Mairie d'Arpajon pour faire la zone d'Esmolès.

Le rôle premier de la CABA consiste, quand un chef d'entreprise veut s'installer, à lui offrir des terrains à bâtir ou des solutions alternatives. La mission foncière qui a été mise en œuvre, c'est de voir si nous ne pouvons pas créer de nouvelles zones d'activités économiques et nous n'abandonnons pas notre projet de zone sur Salavert (Esban 2) mais la nouvelle réglementation fait que ce sera compliqué. C'est donc essentiel d'identifier d'autres terrains, des solutions alternatives et surtout de travailler à la continuité de mise à disposition de foncier parce que ce que nous avons constaté sur Esban 1, c'est qu'il n'y a pas eu beaucoup de créations d'entreprises, ce sont des entreprises qui se sont déplacées. Cela veut dire qu'il faut travailler pour avoir des terrains disponibles nus, mais aussi interroger les entreprises quand elles quittent un emplacement pour savoir quelle est la destination future du bien.

A ce jour, la responsabilité des Élus communautaires, c'est essentiellement d'assurer et de faciliter l'installation des entreprises. C'est la première chose.

Ensuite, il faut que nous participions – et la CABA joue pleinement son rôle que ce soit dans l'enseignement supérieur ou sur le Pôle d'Excellence – à amener de la formation professionnelle pour que les recrutements des entreprises soient facilités. C'est du travail de terrain, mais c'est un travail de coordination nécessaire entre les différentes formations professionnelles pour nous permettre d'assurer un vivier de personnels disponibles pour les activités économiques.

Dans les sujets en matière économique, ce sont essentiellement les sujets que je viens d'évoquer.

Par contre, créer une zone d'activités, cela veut dire qu'il faut acheter des terrains, et ce sont

plusieurs millions d'euros.

Une autre précision. Je ne parle même pas du Village d'Entreprises parce que ce n'est pas dans les comptes de la CABA. Par exemple, Esban 2, c'est dans les comptes de la SEBA 15 qui porte nos projets. L'immobilier, il n'est pas dans les comptes de la CABA. Par contre, les achats de terrains qui ont été faits ont pu être faits grâce aux participations de la CABA à la SEBA 15 qui sont dans les lignes de participations. En l'occurrence, il y a 1 300 000 € dans le budget 2024 qui vont être une avance à la SEBA 15 et une participation à l'aménagement de la Sablière et d'Esban.

Madame LACHAIZE, vous pouvez réintervenir.

S. LACHAIZE.- Merci. Par rapport au Syndicat d'Attractivité porté par le Conseil Départemental, peut-on imaginer un jour le voir à l'ordre du jour de notre EPCI ?

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le Syndicat d'Attractivité, nous avons eu une réunion, les 9 EPCI, vendredi dernier. Ce Syndicat d'Attractivité, il est basé sur l'économique, et on a découvert un peu tard peut-être que le Conseil Départemental n'avait pas la compétence économique. Les EPCI doivent prendre des délibérations pour pouvoir accueillir le leader. Moi, j'avais de fortes réticences sur ce syndicat, qui restent d'actualité parce que je considère que l'attractivité, cela ne peut pas être sous la forme d'un syndicat mixte.

S. LACHAIZE.- Bien. Une dernière intervention peut-être par rapport aux Gens du Voyage puisque je préside cette commission. Il est vrai que la CABA a énormément travaillé sur ce dossier et je voulais vous en remercier, alors je ne sais pas lequel de vous je dois remercier, mais cela a bien avancé. Au moins, nous commençons à avoir des pistes, contrairement à Saint-Flour notamment, mais il va falloir mettre encore un coup d'accélérateur parce que, sinon, je pense que l'État va finir par nous imposer, vous imposer et nous imposer, ces terrains familiaux. Je pense notamment à ceux d'Isabelle à Arpajon puisqu'Isabelle commence à nous dire qu'elle est prête à accueillir ces gens du voyage sur un terrain bien spécifique. Le travail avance, mais il va falloir que chaque commune ne regarde pas son voisin en espérant que ce soit lui qui accueille les gens du voyage parce que cela s'appelle aussi la solidarité, et nous sommes tous responsables et nous devons tous être accueillants.

M. LE PRÉSIDENT.- Je partage totalement votre avis. Y a-t-il d'autres questions ?

G. PRADAL.- Juste quelques mots par rapport à l'avancée de ce dossier compliqué. Il faut remercier les Services, et en particulier M. PERRIER qui s'investit beaucoup sur ce dossier depuis quelques temps.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour compléter les propos sur la contribution de la CABA au développement économique, il y a quand même un sujet majeur qui est partagé avec le Conseil Départemental, c'est l'aéroport. Les statistiques que nous avons sur la fréquentation de la ligne aérienne font qu'aujourd'hui, ce sont 55 % de déplacements économiques. Par rapport à cet outil indispensable et à cette ligne aérienne indispensable au développement de notre territoire, les 1,3 M€ de participation que nous versons tous les ans servent à hauteur de 55 % pour le développement économique. Si nous n'avions pas cette ligne aérienne, ce sont toutes nos entreprises un peu leaders, par exemple QUALIPAC, BIOSE ou AUTECH, qui partiraient du territoire, c'est très clair. Cela, c'est une contribution tout aussi importante que les terrains à bâtir. C'est la complexité des sujets économiques. J'ai eu le chiffre. Nous avons 10 % de moins de fréquentation en moyenne par mois par rapport à l'année dernière sur les trois premiers mois.

Je mets le Budget Principal aux voix.
Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 2 voix.

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous remercie.

Maintenant, nous passons au Budget de l'Eau. C'est Gérard PRADAL qui le présente.

DÉLIBÉRATION N° 32 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – BUDGET PRIMITIF 2024

DÉLIBÉRATION N° 33 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

(Présentation de documents sur écran)

G. PRADAL.- Le Budget de l'Eau pour l'année 2024 présente les deux sections : l'investissement et le fonctionnement.

En fonctionnement, sont inscrits 8,29 M€.

Le principal poste de recettes, ce sont les ventes d'eau à 4,31 M€. Il y a aussi dans les recettes la redevance de l'Agence Adour-Garonne pour 1,56 M€, la part fixe des contrats pour 1,6 M€ et nous avons un excédent antérieur reporté de 0,52 M€ et d'autres recettes pour 0,3 M€.

Sur les dépenses de fonctionnement, nous avons les frais de personnel pour 2,77 M€, les charges courantes de fonctionnement pour 1,82 M€, le reversement à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour 1,43 M€ et le résultat d'exploitation pour 1,82 M€.

Sur l'investissement, en recettes, il ressort un besoin de financement de 1,82 M€, et nous avons les emprunts pour 2,8 M€, les subventions d'équipement perçues pour 1,17 M€ et les fonds propres pour 0,8 M€.

S'agissant des dépenses, nous avons les dépenses d'équipement pour 6,5 M€ et le remboursement de la dette pour 0,81 M€.

Nous pouvons voir quelques vues sur les actions prévues sur 2024.

Nous allons procéder à la reprise de la chambre à vannes de Clavières. Les travaux vont avancer.

Par ailleurs, nous travaillerons sur la régularisation des périmètres de captages qui sont un dossier sensible, surtout s'agissant du périmètre de protection rapprochée qui est très sensible au niveau de la contrainte agricole. C'est un travail important à la dentelle pour les services. Mais, là, nous avons la pression aussi de l'État, nous devons avancer. Les services essaient d'avancer au maximum, mais ce n'est pas simple.

Nous avons le projet d'interconnexion entre Vézac et le Grand Réseau.

Des travaux seront faits sur différentes communes. En fonction des travaux des Communes, la CABA suit derrière pour les réseaux.

Je passe au Budget de l'Assainissement.

La section de fonctionnement s'équilibre à 7,09 M€.

En recettes, il y a essentiellement les redevances d'assainissement pour 4,63 M€, un excédent antérieur reporté de 682 000 €, la part fixe des contrats pour 690 000 € et d'autres recettes pour 1,09 M€.

En dépenses, nous avons les frais de personnel pour 2,19 M€, les charges courantes de fonctionnement pour 2,38 M€, des charges financières pour 361 000 €, d'autres charges pour 354 000 € et le résultat d'exploitation pour 1,8 M€.

En investissement, nous avons un grand écart par rapport au fonctionnement mais vous allez voir le résultat demain.

En recettes, nous avons des emprunts pour 9 M€, des subventions d'équipement perçues pour 7,85 M€, des fonds propres pour 1 M€, et il y a un besoin de financement de 1,8 M€.

En dépenses, il y a le résultat antérieur reporté de 10,52 M€, les opérations pour comptes de tiers pour 1,82 M€, le remboursement de la dette pour 1,33 M€ et des dépenses d'équipement, sur Souleyrie principalement, pour 8,12 M€. C'est un total pour le budget d'investissement de 21,79 M€.

Nous allons voir en images les projets pour 2024.

Là, vous voyez Souleyrie sous la neige. Demain, vous allez voir que c'est plus beau que cela parce que là c'est un peu triste. En 2024, nous allons procéder au paiement des soldes sur l'équipement de Souleyrie.

Nous allons travailler aussi sur le système d'assainissement du bourg de Vézac. La station d'épuration de Vézac avait besoin d'être réhabilitée.

Nous allons procéder à la réhabilitation de la STEP de Saint-Simon.

Ensuite, nous allons réaliser les diagnostics permanents des STEPs. L'informatique prend une grande place dans la gestion de ces équipements.

Des travaux sur les communes sont prévus. Toutes les communes bénéficient de travaux à un moment ou à un autre.

Je ne sais pas s'il y a des questions.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ces deux budgets sur lesquels nous devons voter.

G. PRADAL.- Ce sont les budgets annexes les plus élevés de la CABA.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est sûr.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 2 voix.

Les délibérations n° 32 et 33 sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons au Budget du TDMA. C'est Stéphane FRÉCHOU qui nous le présente.

DÉLIBÉRATION N° 34 : FINANCES – TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES – FIXATION DU TAUX POUR 2024

DÉLIBÉRATION N° 35 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU TDMA – BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRÉCHOU

(Présentation de documents sur écran)

S. FRÉCHOU.- Je vais donc vous présenter le Budget du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés.

Nous avons un total qui s'élève, en fonctionnement, à 11,26 M€, qui est financé essentiellement par la TEOM à hauteur de 7,4 M€, le produit des services pour 2,55 M€ ; les produits de services, ce sont les reventes de matériaux recyclables et le paiement des contrats pour faire le service à Cère et Goul. Nous avons aussi en recettes de fonctionnement des participations assez négligeables pour 0,45 M€ des éco-organismes, diverses recettes pour 126 000 € et un résultat de fonctionnement reporté de 735 000 €.

En dépenses, nous aurons des frais de personnel pour 3,24 M€, les contrats de traitement avec le VALTOM et le groupe SÉCHÉ Environnement pour 5,4 M€ et les charges courantes de fonctionnement pour 1,43 M€, avec un résultat positif d'exploitation de 796 000 €.

Nous prévoyons une section d'investissement à hauteur de 3,68 M€.

En recettes, nous avons les fonds propres pour 835 000 €, les autres recettes à 130 000 €, le résultat d'investissement reporté pour 1,92 M€, et un besoin de financement à hauteur de 796 000 €.

Nous avons par ailleurs des dépenses d'équipement pour 2,9 M€ et un remboursement de la dette à hauteur de 780 000 €.

Nous allons voir en images les principaux investissements que nous prévoyons sur 2024.

Là, c'est une photo que nous avons déjà vu passer. Il s'agit de l'achat d'une presse à balles, qui est reporté depuis plusieurs années, que nous espérons pouvoir finaliser en 2024.

Nous prévoyons le renouvellement de matériels de collecte. Nous avons passé le marché pour les points d'apport volontaire et pour acheter un camion qui permette de les collecter.

Et puis, nous avons une grosse réflexion à mener sur la question des biodéchets et du compostage.

Nous allons faire voter ce budget.

M. LE PRÉSIDENT.- En priorité, je pense qu'il faut voter le taux de TEOM.

S. FRÉCHOU.- D'accord. Nous vous proposons de ne pas modifier le taux de TEOM, de le laisser au même taux que l'an dernier, même si nous avons une inflation assez importante, qui va aller au-delà de l'inflation, pour ce qui est des services extérieurs. Mais, pour cette année 2024, nous devrions arriver à faire l'équilibre sans augmenter le taux de la TEOM. Les bases vont augmenter un petit peu mais, nous, nous ne touchons pas les taux.

Y a-t-il des oppositions au fait de maintenir le même taux que l'année dernière pour la TEOM ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 34 est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix le Budget du TDMA, tel que je viens de vous présenter.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 2 voix.

La délibération n° 35 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 36 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU PLIE – BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le PLIE, il n'y a rien, il n'y a que des queues de crédits. Nous attendons des subventions européennes pour solder des opérations. S'il y a des questions, je peux y répondre. Mais le PLIE n'a plus d'existence depuis deux ans. S'il n'y a pas de questions, je mets ce budget au vote parce qu'il est toujours dans les comptes, nous attendons des sommes.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 36 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Maintenant, nous passons au Budget Annexe des Campings Communautaires. C'est Maryline MONTEILLET qui nous le présente.

DÉLIBÉRATION N° 37 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS COMMUNAUTAIRES – BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Madame Maryline MONTEILLET

(Présentation de documents sur écran)

M. MONTEILLET.- Le Budget des Campings s'établit en fonctionnement à un montant total de 498 000 €.

En recettes, nous avons les locations d'emplacements et mobil-homes pour un montant de

210 000 €, une subvention d'exploitation du Budget Principal pour un montant de 100 000 €, un résultat antérieur reporté pour 175 000 € et d'autres recettes pour 13 000 €.

En ce qui concerne les dépenses, nous avons les charges courantes de fonctionnement pour 153 000 €, les frais de personnel pour 169 000 €, d'autres charges diverses pour 59 000 € et nous avons un résultat d'exploitation positif de 117 000 €.

Pour ce qui est du budget d'investissement, c'est un montant total de 1,05 M€.

En recettes, nous avons le résultat antérieur reporté pour un montant de 634 000 €, des emprunts pour un montant de 240 000 € et des subventions perçues pour 56 000 €. Il y aura un besoin de financement de 117 000 €.

Pour ce qui est des dépenses, nous avons les dépenses totales d'équipement pour 916 000 € et le remboursement de la dette pour 117 000 €.

Cette année, nous allons finir d'aménager le Camping de l'Ombrade en installant notamment 3 HLL supplémentaires.

Nous allons aussi faire des investissements sur le Camping de la Cère avec le renouvellement des mobil-homes qui ont été livrés la semaine dernière.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce Budget des Campings ? Non. Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 2 voix.

La délibération n° 37 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous remercie.

Sébastien PRAT nous présente le Budget des Transports.

DÉLIBÉRATION N° 38 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS – BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT

(Présentation de documents sur écran)

S. PRAT.- Merci, Monsieur le Président.

Le Budget des Transports présente une section de fonctionnement de 6,45 M€, avec une dépense principale pour le Contrat OSP avec la SPL Stabus qui assure la gestion du réseau pour 5,55 M€.

Parallèlement, nous avons quatre sources de recettes qui sont le Versement de Transport pour 3,15 M€, la subvention du Budget Principal pour 1,5 M€, des participations régionales et des communes sur les transports scolaires pour 901 000 € et la vente des titres de transports projetée à 742 000 €. Cette section des recettes montre encore une participation du Budget Principal importante, qui était de 1,73 M€ sur 2023 et qui sera de 1,5 M€ sur 2024. Cette section de recettes nous dit aussi que nous pourrions nous donner un peu plus d'air sur ce budget en augmentant ce Versement Mobilité de 0,2 point ; nous serons peut-être obligés de le faire dans les années futures pour nous donner de l'air.

En investissement, nous poursuivons d'année en année le renouvellement du parc de véhicules, avec l'achat sur 2024 de 2 véhicules hybrides et 1 véhicule léger budgété à 540 000 €.

Nous allons procéder à la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'atelier de Stabus qui est budgétée à 200 000 €.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur le Budget des Transports.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce budget ? Non. Je mets donc ce budget au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 2 voix.

La délibération n° 38 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous remercie.

Maintenant, nous passons au Budget de l'Aéroport. C'est Isabelle qui nous le présente.

DÉLIBÉRATION N° 39 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'AÉROPORT – BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Madame Isabelle LANTUÉJOUL

(Présentation de documents sur écran)

I. LANTUÉJOUL.- Merci, Monsieur le Président. Le Budget de l'Aéroport présente une section de fonctionnement à hauteur de 2,04 M€.

En recettes, nous avons le résultat antérieur reporté pour 306 000 €, la taxe passagers à 500 000 €, les subventions d'exploitation pour 480 000 € et les prestations de services pour 708 000 €.

En dépenses de fonctionnement, il y a un résultat d'exploitation à 110 000 €, les frais de personnel à 720 000 €, les charges courantes de fonctionnement pour 1,06 M€.

En investissement, nous avons un montant total de 2,11 M€.

En recettes, il ressort un besoin de financement de 110 000 €, et nous avons d'autre part un résultat antérieur reporté à 838 000 €, les subventions reçues pour 1,06 M€ et d'autres produits pour 100 000 €.

En dépenses, nous avons des dépenses d'équipement pour 1,39 M€ et le remboursement de la dette pour 723 000 €.

Dans les projets pour 2024, nous avons la mise aux normes de la rampe d'approche et par ailleurs l'étude pour la plate-forme aéroportuaire qui devrait être revue en totalité, ainsi que tous les bâtiments.

Voilà ce que je pouvais dire sur le Budget de l'Aéroport.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ce Budget de l'Aéroport ? Non. Je mets donc ce budget au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 2 voix.

La délibération n° 39 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous remercie.

Charly DELAMAIDE nous présente le Budget du Centre Aquatique.

DÉLIBÉRATION N° 40 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE – BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Monsieur Charly DELAMAIDE

(Présentation des documents sur écran)

C. DELAMAIDE.- Merci, Monsieur le Président.

En fonctionnement, nous avons un budget de 2,09 M€.

En recettes, nous avons le résultat antérieur reporté de 245 000 €, une subvention d'équilibre du Budget Principal stable à 1,3 M€, qui était identique l'année dernière, des produits divers pour 41 000 €, des produits des entrées attendus à hauteur de 505 000 € ; pour mémoire, en 2019, ils étaient de 559 000 € et ils s'étaient établis à 493 000 € l'année dernière. Nous espérons une progression bien sûr dans l'avenir.

En dépenses, nous avons des frais de personnel quasiment stables puisqu'ils étaient à hauteur de 912 000 € et ils passent à 981 000 € et les charges courantes de fonctionnement à 959 000 €.

Concernant les investissements, il y a un besoin de financement de 112 000 €. Nous envisageons un emprunt de 700 000 €, qui est en augmentation puisqu'il s'agissait de 50 000 € l'année dernière ; cet emprunt en augmentation est lié aux dépenses d'équipement puisqu'il n'y avait pas eu de dépenses d'équipement sur le précédent budget, et là il y a une dépense d'équipement à hauteur de 977 000 € qui est matérialisée par l'ombrière qui va être réalisée sur le parking en 2024. Nous avons déjà présenté ce projet.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire concernant le Budget du Centre Aquatique.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur DELAMAIDE. Y a-t-il des questions sur ce budget ? Non. Je mets donc ce budget au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 2 voix.

La délibération n° 40 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous remercie.

Enfin, nous avons le Budget des Zones d'Activités Économiques. C'est Isabelle LANTUÉJOUL qui nous le présente.

DÉLIBÉRATION N° 41 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Madame Isabelle LANTUÉJOUL

(Présentation de documents sur écran)

I. LANTUÉJOUL.- Merci. Le Budget des Zones d'Activités Économiques, c'est un budget de 366 000 € en fonctionnement.

En recettes, nous avons la vente des terrains pour ce montant de 366 000 €.

En dépenses, nous inscrivons les frais divers de production et de commercialisation pour 316 000 €, les charges financières pour 1 000 € et le solde des opérations d'ordre pour 49 000 €.

En investissement, dans les recettes, nous prévoyons un emprunt à 106 000 € et par ailleurs nous avons le solde des opérations d'ordre à 49 000 €.

En dépenses, nous inscrivons le résultat antérieur reporté pour 134 000 € et le remboursement de la dette pour 21 000 €.

En ce qui concerne les projets pour 2024, nous aurons évidemment la fin de l'aménagement de certaines zones. Et puis, nous avons une réflexion qui est menée avec toutes les communes de la première couronne de la CABA pour connaître les zones d'activités qui pourraient être utilisées, qui sont déjà référencées avec une destination économique afin de pouvoir les optimiser et de pouvoir créer d'autres possibilités pour les entreprises d'installations futures.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ces zones d'activités ? Non. Nous avons évoqué ce sujet tout à l'heure sur le soutien économique.

Je tiens à signaler que j'ai signé aujourd'hui un courrier pour demander que la Zone de Salavert rentre dans les Zones d'Activités d'Intérêt Régional. C'est une demande de la Région pour que nous identifions un certain nombre de terrains, et nous avons identifié ce terrain-là.

Je mets cette délibération sur le Budget des Zones d'Activités au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 2 voix.

La délibération n° 41 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous remercie

Ensuite, vous avez à la fin du document une feuille sur le total des budgets, qui reprend les différents budgets que nous avons vus avec leurs spécificités.
Nous en avons terminé pour la partie budgétaire.

La délibération suivante concerne le projet d'accord-cadre préfigurant le Contrat de Ville, et c'est Angélique MARTINS qui nous le présente.

DÉLIBÉRATION N° 42 : POLITIQUE DE LA VILLE – PROJET D'ACCORD-CADRE PORTANT PRÉFIGURATION DU CONTRAT DE VILLE « AURILLAC SUD » 2024/2030

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

(Présentation de documents sur écran)

A. MARTINS.- Merci. C'est une délibération importante qui a déjà été présentée en Conseil Municipal de la Ville d'Aurillac lundi soir.

La précédente génération de contrat étant arrivée à échéance en décembre 2023, le Gouvernement a décidé de mettre en place un nouveau cadre de la Politique de la Ville avec le Contrat de Ville dit « Engagement Quartiers 2030 » pour une durée de 6 ans.

Considérons d'abord le nouveau périmètre de la Politique de la Ville. Le quartier « Politique de la Ville » est uniquement sur Aurillac, c'est le seul quartier « Politique de la Ville » du département d'ailleurs.

Précédemment, c'était le quartier de Marmiers qui était concerné. Ce quartier a été élargi au secteur Montade/Tivoli et à la résidence Brouzac. Simplement, nous avons doublé à peu près le nombre d'habitants dans ce quartier « Politique de la Ville ». Nous passons à 2 200 habitants avec des résidences d'habitat social portées par Cantal Habitat.

L'élaboration de ce futur Contrat de Ville s'est faite en plusieurs étapes, en collaboration avec tous les acteurs qui interviennent sur le territoire et les habitants du nouveau quartier « Politique de la Ville ».

Il y a eu plusieurs étapes de travail :

- Tout d'abord, en décembre, il s'est agi de faire le bilan du précédent Contrat de Ville.
- Ensuite, il convenait d'identifier les difficultés avec les intervenants locaux et de déterminer des objectifs et des priorités d'actions.

Aujourd'hui, nous demandons au Conseil Communautaire de voter l'accord-cadre avec les premières orientations, sachant que jusqu'à début juillet, ce Contrat de Ville sera finalisé avec des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les intervenants.

Le nouveau Contrat de Ville se structure autour de plusieurs orientations thématiques.

La 1^{ère} orientation consiste à soutenir l'inclusion et l'insertion vers et par l'emploi. Pour cela, il va être procédé à la mobilisation des outils et de l'offre de services de droit commun notamment avec France Travail, la Mission Locale et le Conseil Départemental avec les bénéficiaires du RSA. Il s'agit également de développer des actions spécifiques emploi-insertion pour les habitants de ce quartier.

En 2^{ème} orientation, nous trouverons les luttes contre toutes les formes de vulnérabilité et de précarité, notamment avec la mise en œuvre d'accompagnements sociaux auprès des ménages les plus fragiles et les plus isolés, le développement d'actions de lutte contre la précarité en lien avec la précarité en santé.

Un 3^{ème} volet porte sur l'éducation des enfants/jeunes et sur la mobilisation des parents, avec la structuration d'une réflexion autour d'une cité éducative, l'approfondissement d'un projet

autour du public enfance/jeunesse, notamment avec Accent Jeunes, le Centre Social de Marmiers et les services de la Ville d'Aurillac en lien avec la jeunesse.

Un 4^{ème} axe s'intéresse à l'amélioration du cadre de vie des habitants en apportant des réponses et des solutions suite à leurs remontées sur la gestion de leur cadre de vie. Il s'agit également de développer une présence d'acteurs de proximité, des agents de proximité, des médiateurs/éducateurs et de veiller au rééquilibrage du peuplement pour permettre à long terme une plus grande mixité sociale et culturelle.

En orientation transversale, il s'agit de redéfinir une nouvelle gouvernance rapprochée du Contrat de Ville CABA/État et Ville d'Aurillac, en réaffirmant une place centrale des acteurs tels que le Centre Social de Marmiers et Cantal Habitat. Il convient de souligner l'importance des financements des postes d'adultes-relais pour assurer ces missions.

Il s'agit également de poursuivre la mobilisation des acteurs de droit commun tels que la CAF, France Travail, la Mission Locale, l'ARS, l'Éducation Nationale et le Conseil Départemental et d'impliquer les habitants directement sur cette politique du Contrat de Ville.

Les services de la CABA et de la Ville d'Aurillac ont fait le choix avec l'accord de l'État – mais ce n'était pas leur volonté première – d'intégrer une orientation spécifique avec un point de vigilance sur le centre ancien de la ville d'Aurillac pour effectivement favoriser la construction d'un projet de territoire en ayant une connaissance précise de poches d'îlots avec une intervention sociale spécifique et notamment autour de l'emploi et de l'insertion d'un public plutôt jeune qui est très présent sur le centre ancien de la ville d'Aurillac.

Voilà rapidement ce que je pouvais dire sur l'élaboration du Contrat de Ville, sachant que dès le mois de juillet, nous aurons des fiches-actions plus précises à vous montrer pour un Contrat de Ville d'une durée de 6 ans.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ce Contrat de Ville ? C'est un élargissement sensible quand même du zonage concerné, et dans le rôle de la CABA qui est compétente sur la Politique de la Ville, cela fait partie de ses attributions avec la coordination des différents acteurs.

B. GINEZ.- Quels seront les moyens alloués pour conduire cette politique ?

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a des dispositifs spécifiques notamment par le biais de la CAF.

I. LANTUÉJOUL.- Il y a des financements de postes.

A. MARTINS.- Il y a des financements d'adultes-relais, mais nous ne connaissons pas encore le nombre. Nous n'avons pas l'enveloppe de l'État, et de fait nous attendons pour monter les actions.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce que nous savons de manière incontournable, c'est qu'il y a un abattement de taxe foncière qui est intégralement financé par Aurillac puisque, maintenant, c'est la collectivité qui reçoit la taxe foncière, avec une participation de l'État qui est égale à 45 % du coût total. Nous avons estimé la baisse de taxe foncière sur Aurillac à peu près à 160 000 € compte tenu de la morphologie des immeubles de la Montade et de Brouzac. C'est vraiment au doigt mouillé, mais ce sera de cet ordre-là quand même. Cela, c'est le financement assuré qui est attribué au bailleur avec un plan d'actions à respecter sur des prescriptions notamment de sécurité, de veille sociale. Cela, c'est ce qui est sûr.

Après, les aides spécifiques au quartier « Politique de la Ville », cela va être surtout des aides de la CAF. Et puis, nous n'aurons pas les mêmes moyens que ceux que nous avons eus par l'ANRU qui ont permis de démolir des bâtiments qui n'étaient plus conformes aux goûts actuels.

Ce sera un projet beaucoup moins ambitieux que la rénovation du quartier de Marmiers.

Y a-t-il des questions, en dehors de ces financements spécifiques ? Non. Je vais mettre cet accord-cadre préfigurant le Contrat de Ville au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 42 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

La dernière délibération porte sur la participation de la CABA à l'accueil de la 12^{ème} étape du Tour de France 2024. C'est M. DELAMAIDE qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 43 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PARTICIPATION DE LA CABA À L'ACCUEIL DE LA 12^{ème} ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE 2024 AURILLAC-VILLENEUVE-SUR-LOT

Rapporteur : Monsieur Charly DELAMAIDE

C. DELAMAIDE.- Merci, Président. Le département du Cantal est un incontournable du Tour de France et Aurillac au premier plan puisque la ville d'Aurillac a accueilli déjà 6 étapes d'arrivée et 8 étapes de départ depuis 1959, et la dernière c'était en 2011.

Pour cette 111^{ème} édition, le départ du Tour de France aura lieu le 29 juin à Florence et l'arrivée se fera le 21 juillet à Monaco et Nice. Alors on peut s'interroger : pourquoi pas une arrivée sur les Champs Élysées ? C'est en raison des Jeux Olympiques bien sûr.

Sont concernées dans le département les communes de Laveissière et d'Aurillac.

Le 10 juillet, il y aura une étape entre Evaux-les-Bains et le Lioran, et le 11 juillet une étape entre Aurillac et Villeneuve-sur-Lot de 204 kilomètres.

Le Conseil Départemental réglera l'intégralité des droits d'organisation à la Société Amaury Sport Organisation.

L'organisation d'une ville départ représente un budget de 90 000 € HT.

La Ville d'Aurillac a budgété 50 000 € + 40 000 € de prestations techniques pour organiser ce départ.

Il est proposé que la CABA, conformément à ce qui avait été fait je crois avec la ville d'Arpajon-sur-Cère quand elle avait été ville départ, apporte son soutien à hauteur de 35 000 €.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Président à signer la convention et à procéder au versement de ces 35 000 € au bénéfice de la Ville d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations sur cette délibération ? À partir du moment où une commune de la CABA a été ville étape, la participation de la CABA n'avait pas fait de problème lors des deux précédentes éditions, et nous avons respecté le même pourcentage d'aide. Pas de questions. Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 43 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions prises depuis le dernier Conseil du 15 février 2024

Vous avez eu le relevé des décisions qui ont été prises par le Président, le 1^{er} Vice-président ou

le Bureau. Y a-t-il des questions sur ces décisions ? Non.
Le Conseil Communautaire prend acte du compte rendu des décisions.

Je vais vous souhaiter une bonne nuit.

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu au mois de juillet, et surtout venez nombreux demain.

(La séance est levée à 23 h)

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Pierre MATHONIER

Sébastien PRAT